ifor

Centre de formation
de la Profession Comptable

CATALOGUE de FORMATION

2021-2022

L'IFOR,
INSTITUT DE FORMATION,
ACCÉLÉRATEUR DE COMPÉTENCES

www.ifec.fr

“ÉDITO”

L’IFOR, Institut de formation, a pour vocation de proposer une offre de formation diversifiée et ciblée au service de la profession.

L’IFOR accompagne les professionnels du monde de l’entreprise, de l’expertise comptable ou du commissariat aux comptes et reste attentif aux évolutions de la profession, aux nouvelles tendances, aux mutations technologiques, réglementaires...

La richesse de ce travail collaboratif permet à l’IFOR de tenir un rôle d’observatoire et de proposer une offre de formation axée sur le cœur de métier mais aussi dans les domaines connexes comme la communication, le marketing, le management, les ressources humaines etc.

De même, l’IFOR, toujours soucieux d’être à l’écoute et de répondre aux nouveaux souhaits d’apprentissage, œuvre pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions, aux nouveaux enjeux de la profession et aux besoins de professionnalisation des collaborateurs.

NOS OBJECTIFS

- **Conseiller nos clients** afin d’accompagner les professionnels dans l’atteinte de leurs objectifs et le développement stratégique de leur cabinet ou entreprise.
- **Répondre aux nouveaux souhaits d’apprentissage** (e-Learning, classes virtuelles…), aux besoins de professionnalisation des collaborateurs par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions et aux enjeux de la profession.
- **Tenir un rôle d’observatoire et de veille** afin de proposer une offre de formation diversifiée et ciblée.
- **Développer et renforcer nos relations** avec l’ensemble des partenaires de la formation professionnelle.
- **Créer de la valeur pour l’ensemble de ses adhérents** au travers, notamment, d’échanges de bonnes pratiques, de professionnalisation.

LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

FIF PL

Les Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) gère les fonds de formation des professionnels libéraux et est susceptible de prendre en charge les formations suivies dans la limite des critères fixés annuellement par les représentants professionnels.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1) **S'inscrire à une formation IFOR** et procéder à son paiement,
2) **Soumettre une demande de prise en charge** en ligne sur le site du FIF PL (fifpl.fr puis choisir « espace adhérent » et « effectuer une demande en ligne ») AVANT la formation,
3) **Transmettre** au FIF PL **l'attestation de présence et la facture acquittée** fournie par l'IFOR.

À SAVOIR

- L'IFOR ne pratique pas la subrogation.
- Le FIF PL peut prendre en charge les frais pédagogiques des professionnels non-salariés.
- Pour les professionnels salariés et les collaborateurs, l'OPCO ATLAS est compétent.

Retrouvez les critères de prise en charge sur le site : **fifpl.fr**

OPCO « ATLAS »

Depuis 2020, l'OPCO ATLAS est votre seul interlocuteur.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1) **Inscrire vos collaborateurs** à une formation IFOR et procéder à son paiement;
2) **Faire une demande de prise en charge** auprès d'OPCO ATLAS.
3) **Transmettre** à l'OPCO ATLAS **l'attestation de présence et la facture acquittée** fournie par l'IFOR.

À SAVOIR

- L'IFOR ne pratique pas la subrogation.
- L'OPCO finance la formation des collaborateurs et des professionnels assimilés salariés des cabinets de moins de 50 salariés.
- Pour les professionnels non-salariés, le FIF PL est compétent.

Retrouvez les critères de prise en charge sur le site :
opco-atlas.fr

OPCO Atlas
Soutenir les compétences

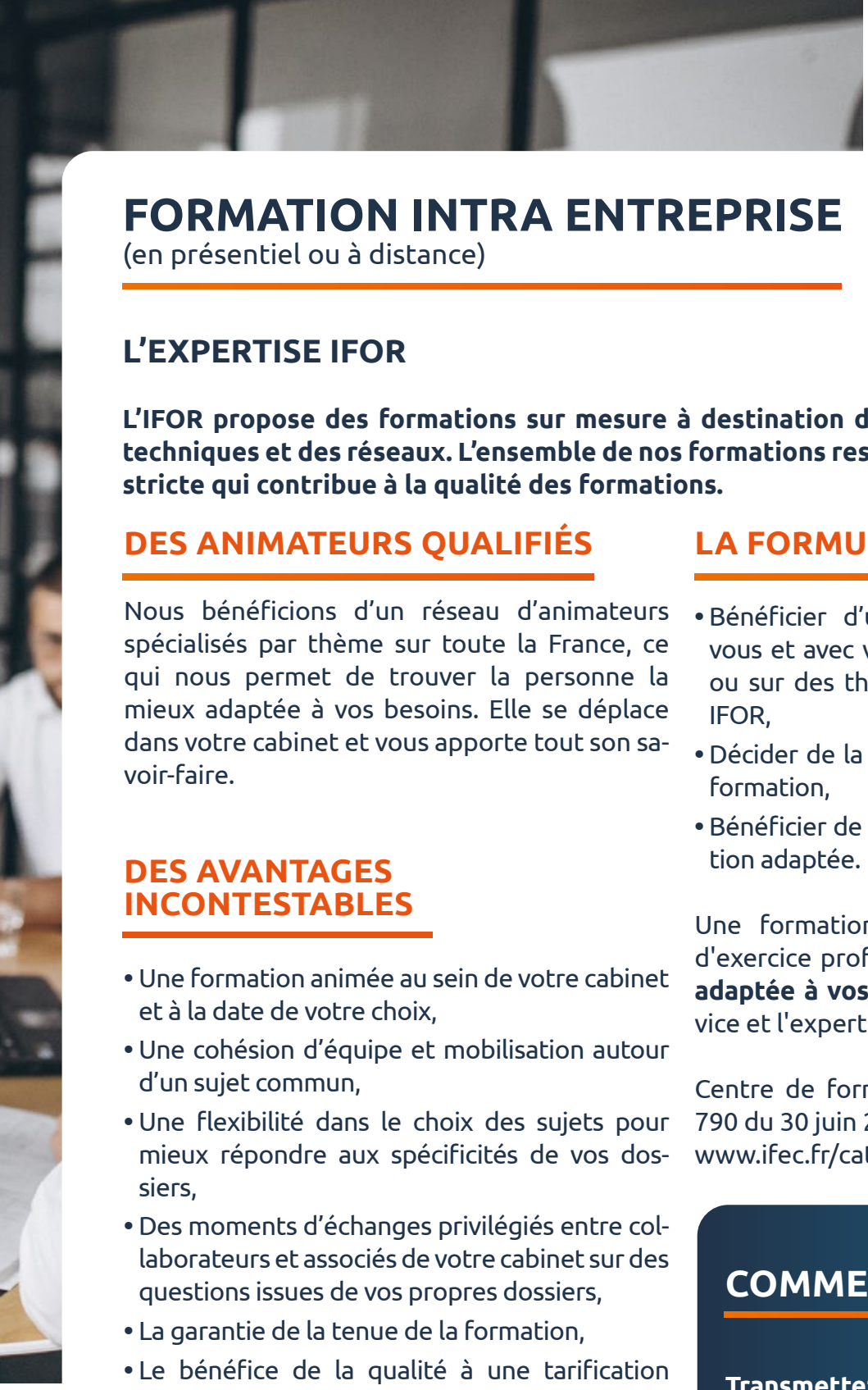

FORMATION INTRA ENTREPRISE

(en présentiel ou à distance)

L'EXPERTISE IFOR

L'IFOR propose des formations sur mesure à destination des cabinets, des associations techniques et des réseaux. L'ensemble de nos formations respecte un processus de qualité stricte qui contribue à la qualité des formations.

DES ANIMATEURS QUALIFIÉS

Nous bénéficions d'un réseau d'animateurs spécialisés par thème sur toute la France, ce qui nous permet de trouver la personne la mieux adaptée à vos besoins. Elle se déplace dans votre cabinet et vous apporte tout son savoir-faire.

DES AVANTAGES INCONTESTABLES

- Une formation animée au sein de votre cabinet et à la date de votre choix,
- Une cohésion d'équipe et mobilisation autour d'un sujet commun,
- Une flexibilité dans le choix des sujets pour mieux répondre aux spécificités de vos dossiers,
- Des moments d'échanges privilégiés entre collaborateurs et associés de votre cabinet sur des questions issues de vos propres dossiers,
- La garantie de la tenue de la formation,
- Le bénéfice de la qualité à une tarification adaptée,
- Un conseil sur les financements possibles.

L'IFOR peut adapter pour vous une formation inscrite à son catalogue ou concevoir un projet sur mesure. Notre équipe pédagogique vous accompagne et met à votre disposition son expertise et son savoir-faire pour la réussite de votre projet.

LA FORMULE PERMET DONC DE

- Bénéficier d'une formation organisée pour vous et avec vous sur des thèmes spécifiques ou sur des thèmes déjà inscrits au catalogue IFOR,
- Décider de la planification et du rythme de la formation,
- Bénéficier de la qualité IFOR avec une tarification adaptée.

Une formation au sein de votre structure d'exercice professionnel, **c'est une formation adaptée à vos besoins** avec la qualité de service et l'expertise de l'IFOR !

Centre de formation certifié AFNOR n 2015-790 du 30 juin 2015
www.ifec.fr/categories-formation.

COMMENT PROCÉDER ?

Transmettez votre demande par e-mail : formation@ifec.fr
ou par téléphone au 01 42 56 83 15.

Un membre de l'équipe pédagogique ou un conseiller vous recontactera pour affiner votre demande et nous vous transmettrons un devis.

N'hésitez pas à nous contacter !

ExpertsLab by IFOR

EXPERTSLAB C'EST QUOI ? | ABONNEMENT INDIVIDUEL | ABONNEMENT CABINET | FORMATIONS | REPLAY EN VOD

ACCUEIL / EXPERTSLAB C'EST QUOI ?

EXPERTSLAB C'EST QUOI ?

ExpertsLab : Plateforme de formation à distance pour la profession comptable

LES CONTENUS

- Plus de 200 heures de vidéos couvrant tous les champs de la profession
- La boîte à outils de la Commission Innovation qui vous fait partager sa veille des nouveaux outils et services pour les cabinets
- Cours tutoriels sur l'informatique, les réseaux sociaux, l'e-mailing, le travail collaboratif, internet, création de site web....

THÈMES ABORDÉS

- CAC, Fiscal, Social, Conseil patrimonial, Expertise comptable, Juridique, Numérique, Outils numériques

- Abonnement annuel – décliné en deux offres
- Abonnement individuel
- Abonnement cabinet

En savoir plus : www.expertslab.fr

SOMMAIRE

FISCALITÉ	DURÉE	CODE
L'intégration fiscale - Aspects pratiques et théoriques pour un petit groupe	1 J	FIS01
Les Holdings Animatrices	1 J	FIS02
Holding à l'impôt sur les sociétés - les principales difficultés fiscales	1 J	FIS03
Contrôle et contentieux fiscal : Maîtriser les procédures de contrôles et de rectifications	1 J	FIS04
L'examen de Conformité Fiscale : méthodologie et mise en œuvre	1 J	FIS05
Le FEC, nouvel outil d'analyse au service du contrôle fiscal	1 J	FW7135
Atelier pratique : passer du résultat comptable au résultat fiscal	2 J	FR2240
Parcours détermination et gestion du résultat fiscal	2 X 2 J	FR1030
Fusion simplifiée, TUP : maîtriser les points-clés pour procéder à l'absorption de filiales détenues à 100 %	1 J	FW7660
Technique fiscale des restructurations : fusions, scissions, APA, TUP	2 J	FG2000
Comptabilité et fiscalité des marchands de biens et promoteurs immobiliers	2 J	HF2400

FISCALITÉ - MODULES E-LEARNING	DURÉE	CODE
Parcours E-learning : comprendre le fonctionnement de la TVA	9 h 30	L-FY7110
TVA : approfondir et actualiser ses connaissances	1 J	FT2980

FISCALITÉ - BUSINESS MOOC	DURÉE	CODE
Fiscalité des entreprises : résultat fiscal, TVA et CET	12 h	CY7300

CAC - AUDIT	DURÉE	CODE
Comment conduire un audit dans un établissement public de santé : spécificités et points de vigilance pour le commissaire aux comptes	1 J	CAC01
La maîtrise d'Excel pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes	1 J	CAC02
La maîtrise du calcul des seuils de signification et de planification : méthodologie et applications pratiques	1 J	CAC03
L'audit des EHPAD : les domaines sensibles de la démarche et les modalités de mise en œuvre	1 J	CAC04
Les délits de blanchiment et de corruption dans l'entité : les nouvelles obligations du professionnel comptable et les opportunités de mission	1 J	CAC05
Les start-up : spécificités, domaines sensibles et supports opérationnels pour le dossier de travail du professionnel (CAC/EC)	1 J	CAC06
Savoir réaliser et documenter des tests efficaces et utiles à l'audit : présentation des différentes méthodes de sélection des éléments à contrôler	1 J	CAC07
Mettre en place la piste d'audit fiable	1 J	CAC08
Cartographie des risques de cyberattaques	1 J	AS2660
Certificat Audit financier et opérationnel	10 J	L-AT6000

COMPTABILITÉ	DURÉE	CODE
Accompagner les entreprises innovantes dans le financement en crypto monnaie : savoir piloter une opération en ICO (Initial Coin Offering)	1 J	EXP01
Associations et fondations : Les difficultés d'application des nouvelles normes comptables aux comptes annuels 2020	1 J	EXP02
La cession d'entreprise : L'accompagnement de l'expert-comptable dans le cadre d'une mission de « Due Diligences » (« Vendor due diligences »)	1 J	EXP03
La création d'un site de commerce en ligne dans la PME : L'accompagnement de l'expert-comptable dans la conduite du projet	1 J	EXP04
La technologie « BLOCKCHAIN » : Quels enjeux pour l'entreprise et le professionnel comptable ?	1 J	EXP05
Les nouveaux règlements comptables applicables aux organismes non lucratifs : Incidences sur les comptes annuels 2020, le compte d'emploi des ressources liées à la générosité du public et exemples d'application	1 J	EXP06
Savoir conduire une "Due Diligence" lors de l'acquisition d'une entreprise	1 J	EXP07
Les comptes de campagne	1 J	EXP08
Normes IFRS - Module 1 : les bases et grands principes en comptabilité française	3 J	EXP09
Normes IFRS - Module 2 : présentation des normes IFRS	2 J	EXP10

COMPTABILITÉ - MODULE E-LEARNING	DURÉE	CODE
Parcours E-learning : présenter l'annexe des comptes annuels	3 h 30	L-CY7410

COMPTABILITÉ - ASYNCHRONE + CLASSE VIRTUELLE	DURÉE	CODE
BUSINESS MOOC - Comptabilité approfondie : la clôture des comptes	12 h	CY7200

GESTION FINANCES	DURÉE	CODE
Face aux établissements de crédit : comment équilibrer les rapports de force ? Le dossier de financement vu par les engagements	1 J	GES03
De la comptabilité générale à la gestion d'entreprise - Niveau 1	2 J	GF1800
De la comptabilité générale à la gestion d'entreprise - Niveau 2	2 J	GF2800

CONSEIL PATRIMONIAL	DURÉE	CODE
Le statut de loueur en meublé	1,5 J	CS01
Master Gestion de Patrimoine	35 J	CS02
Création d'un pôle conseil patrimonial : mise en place dans le cabinet ou/ et création d'une filiale	0,5 J	CS03

DROIT COMMERCIAL / DROIT DES AFFAIRES	DURÉE	CODE
Les baux commerciaux	1 J	JUR01
Les fondamentaux du droit des sociétés	3 J	DS1900
Pactes d'actionnaires : techniques de négociation et de rédaction	1 J	DS3120
Cession de droits et garanties de passif : les pièges à éviter	1 J	DS3600
CGV/CGA : les négocier et les rédiger	1 J	DC2960

DROIT COMMERCIAL / DROIT DES AFFAIRES – MODULE E-LEARNING	DURÉE	CODE
Parcours E-learning : les principes essentiels du droit des sociétés	5 h 30	L-DY7210

PROTECTION SOCIALE	DURÉE	CODE
Protection et optimisation des revenus prévoyance et retraite	1 J	PROT01
Protection sociale supplémentaire : Prévoyance, frais médicaux, retraite - Choisir une fiscalité et un produit	1 J	PROT02

MARKETING / COMMUNICATION	DURÉE	CODE
Automatiser votre prospection sur LinkedIn	1 J	MKC01
Valorisez vos compétences spécialisées	1 J	MKC02

DIGITAL	DURÉE	CODE
Facturation électronique : mise en œuvre et contraintes fiscales	1 J	F02030
« Facture-X » : la nouvelle modalité de facturation électronique	1 J	FW7235

SOCIAL / PAIE	DURÉE	CODE
Bases de la paie et du social	1 J	SOC01
Comprendre et contrôler les cotisations sociales	1 J	SOC02
Gérer les absences en paie	1 J	SOC03
Gestion de la paie et du social dans le secteur du BTP	1 J	SOC04
Gestion de la paie et du social dans les HCR	1 J	SOC05
Gestion de la paie et du social dans les transports routiers de marchandises et ambulances	1 J	SOC06
La paie des dirigeants et TNS	1 J	SOC07
Le Droit du travail appliqué aux petites entreprises - niveau 1	1 J	SOC08
Le Droit du travail appliqué aux petites entreprises - niveau 2	1 J	SOC09
Maîtriser le cycle paie / social et déceler les anomalies	1 J	SOC10
Maîtriser les cas complexes de la paie	1 J	SOC11
Paie et rupture du contrat de travail	1 J	SOC12
Traitement paie des durées du travail et de repos à la suite de la "Loi Travail"	1 J	SOC13
Parcours - Les fondamentaux de la paie	5 J	PAR01

FORMATIONS LINGUISTIQUES	AIDE AU RECRUTEMENT	FORMATIONS MARKETING
YESNYOU	devenez.fr GROUPE FITEC	Convers@ion DE LA CONVERSATION À LA CONVERSION

FISCALITÉ

L'INTÉGRATION FISCALE ASPECTS PRATIQUES ET THÉORIQUES POUR UN PETIT GROUPE

FIS01
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Se munir d'une calculatrice pour travailler sur les cas pratiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
À l'issue de la formation, les apprenants seront capables :
- D'apprécier les avantages et les inconvénients de ce régime fiscal
- D'appréhender les conditions de forme et de fonds de l'option
- De maîtriser les retraitements les plus fréquents dans les petits groupes
- De connaître les spécificités des liasses fiscales
- De reconnaître les différentes catégories de convention d'intégration et de les comptabiliser

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- **Le régime de l'intégration fiscale : Avantages et inconvénients**
  - Conditions préalables
  - Communes aux sociétés
  - Propres à la mère
  - Propres aux filles
- **Option et définition du périmètre**
  - La mise en œuvre - Les 4 étapes :
    > Détermination du résultat des sociétés
    > Neutralisation des opérations les plus courantes
    > Détermination du résultat du groupe
    > Détermination de l'impôt du groupe
- **Les différentes conventions d'intégration fiscale : Aspects fiscaux - Aspects Juridiques – Aspects comptables**
- **Sortie d'une filiale du groupe : motifs et conséquences**
- **Fin du groupe : motifs et conséquences**
- **Exercice d'application sur les 4 principales catégories de conventions**
- **Cas pratique :** calcul du bénéfice imposable et rédaction des déclarations fiscales spécifiques 2058 …

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exposés
- Cas pratique de rédaction d'imprimés fiscaux
- Exercice sur des écritures comptables
- Support de documentation

INTERVENANT
Guy BOULET, Expert-comptable

DATE
23 septembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LES HOLDINGS ANIMATRICES

FIS02
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Permettre au professionnel d'identifier et de connaître l'ensemble des précautions à prendre vis-à-vis des holdings animatrices

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Les Holdings animatrices
- Holding ISF/IFI
- Le clair-obscur sur les moyens spécifiques-sur la notion de groupe
- La notion de Holding animatrice dans le CGI
- Les dangers de l'excès d'animation
- L'Impôt sur la Fortune Immobilière
- Le Pacte Dutreil
- La réduction d'impôt IR
- Les HAG et la TVA
- Taxe sur les salaires
- Plus-value de cession
- Titres démembrés
- Holdings Patrimoniaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exposés
- QCM
- Support de documentation

INTERVENANT
Félix CICERON, Ancien Inspecteur de la DGFIP, membre correspondant de l'I.A.C.F.

DATES
14 septembre 2021
12 octobre 2021
17 novembre 2021
14 décembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

HOLDING À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS FISCALES

FIS03
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Apprécier les avantages et les inconvénients du recours à une holding sous l'angle petits groupes
- Appréhender les difficultés fiscales inhérentes à cette organisation au regard des différentes impositions
- Apprécier l'impact de la jurisprudence
- Anticiper les évolutions attendues en matière fiscale

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- **Les opérations intra-groupe**
  - Les prestations managériales
  - Les opérations de centralisation de trésorerie
  - Les cessions de biens et d'immobilisations
  - Le régime de l'intégration fiscale
- **L'assujettissement à la TVA**
- **L'assujettissement à la Taxe sur les salaires**
- **Le traitement des frais d'acquisition des titres de participation**
- **Distribution de dividendes : le régime des sociétés mères et filiales**
- **Le régime des titres de participation et les clauses anti-abus**
- **La déduction des charges financières**
- **La fiscalité des associés**
  - Les revenus de capitaux mobiliers
  - Plus-values de cession ou d'apport
  - La qualification de bien professionnel au regard de l'ISF

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exposé
- QCM
- Support de documentation

INTERVENANT
Guy BOULET, Expert-comptable

DATE
22 septembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

CONTRÔLE ET CONTENTIEUX FISCAL : MAÎTRISER LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES ET DE RECTIFICATIONS

FIS04
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Toute entreprise a vocation à subir un jour le sort et le désagrément potentiel d'un contrôle fiscal. Ce contrôle de la comptabilité des entreprises et de leurs déclarations fiscales, dénommée vérification de comptabilité, s'inscrit dans une procédure spécifique génératrice de droits et d'obligations tant pour le contribuable que pour l'administration fiscale. C'est pourquoi il est nécessaire d'en connaître tant les contours que les différentes étapes. En cas de redressement, il est indispensable que les contribuables puissent connaître le déroulement de la procédure de rectification, les différentes étapes, et les différentes voies de recours. La vérification de comptabilité et la procédure de rectification ont connu ces dernières années des changements importants qui ont eu vocation à augmenter les prérogatives de l'administration fiscale et de renforcer les sanctions, notamment pénales. De l'avis de vérification à la saisine du Tribunal, cette formation a vocation à présenter et détailler la législation applicable en matière de contrôle et de contentieux fiscal des entreprises.

Cette journée portera sur
- Les rappels des règles en matière de procédure de vérification de comptabilité (délai de reprise, délai de vérification, droits du contribuable vérifié…)
- L'étude des procédures de rectification et des outils juridiques à la disposition des contribuables pour contester les rehaussements d'impôts
- La présentation de l'ensemble des règles de procédure de l'avis de vérification jusqu'à l'introduction d'une requête devant le Tribunal Administratif

CONTENU PÉDAGOGIQUE
1. LE CONTRÔLE DE L'IMPÔT
- **Vérification de comptabilité**
  - Rappel délai de reprise de l'administration fiscale
  - Début de la vérification : (Avis de vérification / Contrôle inopiné / Lieu de la vérification)
  - Déroulement de la vérification : Pouvoirs du vérificateur / caractère probant de la comptabilité
  - Garanties du contribuable vérifié :
    - > Respect du débat oral et contradictoire
    - > Durée et non-renouvellement d'une vérification
    - > Opposabilité et garantie contre le changement de doctrine
- Les nouvelles procédures de contrôle
- Autres modalités d'exercice du contrôle
  - Droit de communication
  - Droit de visite et de saisie – Droit d'enquête
  - Flagrance fiscale
  - Contrôle inopiné

2. LES PROCÉDURES DE RECTIFICATION

- **La procédure de rectification contradictoire**
  - Champ d'application
  - Déroulement de la procédure
    - > Proposition de rectification
    - > Observations du contribuable
    - > Réponse aux observations du contribuable
    - > Intervention des commissions départementales
    - > Recours hiérarchiques
  - Pouvoirs de rectification
    - > Erreur et décision de gestion
    - > Correction symétrique du bilan / intangibilité du bilan d'ouverture
- L'imposition d'office
- La procédure d'abus de droit
- Les pénalités

3. LE CONTENTIEUX DE L'IMPÔT

- **La phase administrative**
  - Réclamation contentieuse / sursis de paiement
  - Etude des règles de fond et de forme
- **La phase juridictionnelle (Tribunal Administratif – TGI)**
  - Saisine de la juridiction
  - Compétence matérielle / territoriale

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées

INTERVENANT

Guillaume BOULET, Avocat Fiscaliste

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE : MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE

FIS05
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021 crée un examen de conformité fiscale, destiné à accroître la sécurité juridique des entreprises en matière fiscale.
Ce texte précise les actions et les contrôles à accomplir aux fins de délivrance du compte rendu de mission qui peut être délivré par les professionnels en charge de ces opérations de vérification.
De l'audit de la piste d'audit fiable à la réalisation de tests portant sur le FEC en passant par l'appréciation de la conformité légale des règles de conservation et d'archivage, le professionnel devra privilégier une approche pluridisciplinaire de la fonction fiscale.
Transmis à l'administration fiscale par voie EDI-TDFC, ce compte rendu de mission engage la responsabilité du prestataire en charge de sa rédaction, d'où la nécessité de répondre pleinement aux attentes de l'administration fiscale.

Objectifs
- Cerner la réglementation et connaître les points de vigilance et de tolérance
- Sécuriser la lettre de mission de l'examen de conformité fiscale
- Identifier les actions et les contrôles à conduire dans le cadre de l'ECF
- Disposer d'une véritable méthodologie opérationnelle et rédactionnelle
- Connaître les Modalités déclaratives du compte rendu de conformité
- Cerner les tolérances

CONTENU PÉDAGOGIQUE
1. LE CONTRAT DE MISSION DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE
- Les clauses obligatoires
- Les clauses recommandées
- La question de la validité des clauses limitatives de responsabilité
- La clause de fixation de la rémunération du professionnel en charge de la mission

2. LA MÉTHODOLOGIE DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE
- La démarche globale d'analyse
- La présentation du compte rendu et les précautions rédactionnelles à entrevoir
- Les pièges et écueils à éviter

3. LES 10 POINTS DE CONTRÔLE DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE
- Les actions de contrôle à conduire sur le Fichier des Écritures Comptables
- Le choix de l'outil des tests à privilégier
- Le livrable attendu par l'administration fiscale

4. LE CONTRÔLE DE LA PERMANENCE DU CHEMIN DE RÉVISION COMPTABLE
- Les contrôles à effectuer et les justificatifs à demander
- La distinction entre le chemin de révision et la piste d'audit fiable

5. L'ANALYSE DES DÉLAIS ET DU MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

- Distinction entre la conservation et l'archivage
- Quels sont les documents à archiver ?
- La question de la conservation des données
- Les délais de conservation à respecter

6. L'ATTESTATION OU LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU LOGICIEL

- Distinction entre attestation et certificat
- Les mentions obligatoires à vérifier

7. LE CONTRÔLE À EFFECTUER EN MATIÈRE DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Support pédagogique

INTERVENANT

Rémi GOUYET, Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé)

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 500 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 400 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 400 €
Non Adhérent : 600 €

LE FEC, NOUVEL OUTIL D'ANALYSE AU SERVICE DU CONTRÔLE FISCAL

FW7135
1 J

PUBLIC
Fiscalistes, Responsables comptables, administratifs et financiers, Avocats, Experts-comptables, Commissaires aux comptes, Responsables de la tenue des systèmes d'information

PRÉREQUIS
Être impliqué dans la constitution du FEC

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- S'assurer de la conformité aux exigences légales du FEC de l'entreprise
- Réaliser des tests basés sur des algorithmes identiques à ceux de l'administration fiscale afin d'anticiper les demandes
- Vérifier la cohérence du FEC avec les déclarations fiscales de l'entreprise

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ VÉRIFIER LA CONFORMITÉ TANT FORMELLE QUE FONCTIONNELLE DU FICHIER DES ÉCRITURES COMPTABLES
- Les rubriques et le format du FEC
- Les difficultés et non conformités constatées et méthodologie pour les résoudre
- **Illustration pratique : focus sur les difficultés pouvant résulter des rubriques « Date » du FEC (Date de comptabilisation v./ Date de validation de l'écriture comptable)**

→ TRANSMETTRE LE FEC À L'ADMINISTRATION FISCALE
- Les supports, les délais et les modalités pratiques et techniques de transmission
- Les modalités de constitution de la notice accompagnant la transmission du FEC

→ UTILISER LES LOGICIELS DE TEST DE CONFORMITÉ DU FEC
- Le logiciel mis à la disposition des contribuables par l'administration fiscale
- Les algorithmes de test utilisés par l'administration fiscale
- Les informations fournies par le rapport d'analyse et ses limites
- Quelles qualités rechercher dans un logiciel d'analyse du FEC ?

→ ANTICIPER LES ACTIONS POTENTIELLES DE L'ADMINISTRATION EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL
- La nature des tests susceptibles d'être conduits sur le FEC : respect du formalisme, des règles comptables, test de cohérence avec les déclarations fiscales...
- Le degré d'information du contribuable sur la nature des tests conduits
- La nouvelle procédure d'examen de comptabilité fondée sur le contrôle à distance du FEC
- **Illustration pratique : test en séance d'un FEC et analyse d'un compte rendu identique à celui généré par les outils de l'administration fiscale**

→ S'ASSURER DE L'EXISTENCE DE SYSTÈMES D'EXTRACTION DES « DONNÉES ÉLÉMENTAIRES »
- La possibilité d'extraire du système informatique de l'entreprise les données exigées par l'administration fiscale à la suite de l'examen du FEC
- Le respect des règles d'archivage

→ IMAGINER LES ACTIONS CONTENTIEUSES FUTURES ET LES MOYENS À INVOQUER
- Principales sources de difficultés rencontrées dans les contrôles
- Comment s'articule le FEC avec le principe du débat oral et contradictoire ?
- L'administration doit-elle restituer le FEC avant l'avis de mise en recouvrement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATE

5 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 618 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 523 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 523 €
Non Adhérent : 808 €

ATELIER PRATIQUE : PASSER DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL

FR2240
2 J

PUBLIC
Collaborateurs des services comptables, fiscaux et financiers en charge de la déclaration d'IS, Avocats, Experts-comptables et leurs collaborateurs

PRÉREQUIS
Connaissance des principes de construction du résultat comptable

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
À l'issue de la formation, le participant doit être à même de déterminer le résultat fiscal de l'entreprise et de calculer la charge d'Impôt sur les Sociétés (IS) dans le respect des prescriptions du Code Général des Impôts et au mieux des intérêts de l'entreprise, ce qui suppose notamment :

- D'analyser les charges, amortissements, provisions et produits de l'entreprise pour appliquer le traitement fiscal adéquat
- D'effectuer les retraitements extracomptables pour passer du résultat comptable au résultat fiscal et calculer l'IS
- D'établir les principaux tableaux fiscaux de la liasse (2058 A, 2058 B, 2059 A et 2059 B)

CONTENU PÉDAGOGIQUE
Passer du résultat comptable au résultat fiscal : les principes méthodologiques
Exposé de la méthodologie et des mécanismes : réintégrations ; déductions ; imputations des déficits
Leur traduction sur l'imprimé 2058 A et la liasse fiscale
L'activité exercée à l'étranger non imposable en France : impact sur les tableaux comptables et sur l'imprimé 2058 A

Identifier les opérations à analyser d'un point de vue fiscal pour opérer les réintégrations et déductions aboutissant au résultat fiscal
Les charges dont la déduction est limitée, interdite ou différée :
- Régime des charges concernées : aides entre entreprises, dons, jetons de présence, taxes non déductibles...
- Traduction sur l'imprimé 2058 A
- Le financement de l'entreprise et la déductibilité des charges financières
- Cas des charges financières versées à des entreprises liées
- Autres dispositifs applicables

Illustration : calculs des intérêts non déductibles en fonction des différentes règles
Les contrats signés en devises
Les amortissements :
- Amortissement minimal obligatoire
- Cas des biens décomposés
- Biens dont l'amortissement est fiscalement limité ou interdit
- Amortissements exceptionnels (suramortissement, etc.)

Illustration : les divergences fiscale-comptables en matière d'amortissement
Les provisions, charges à payer ou dépréciations dont la déduction est interdite ou qui ne satisfont pas aux conditions générales de déductions :
- Conditions générales de déduction
- Charges à payer : distorsion entre comptabilité et fiscalité
- Traitement de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés), etc
- Le portefeuille-titres
- Dividendes : régime mère-filiales
- Fiscalisation des écarts sur titres d'OPCVM

Le traitement des participations dans une société de personnes

Cas pratique : déterminer le régime fiscal des charges et dépréciations d'une entreprise
Déterminer le résultat fiscal long terme : les produits taxables à taux réduits
Les opérations concernées
Les impacts sur les imprimés fiscaux
Cas pratique : établir les déclarations 2058 A et B d'une entreprise

Effectuer les retraitements à opérer sur l'imprimé 2058 A de la liasse fiscale

Calculer et payer l'IS ou gérer le résultat déficitaire
Les taux d'IS : taux normal ; taux réduits ; taux spécial PME
Les conditions d'application des contributions additionnelles
L'imputation des déficits en avant ou en arrière
Cas pratique : retraitement des charges et des produits d'une entreprise, établissement des imprimés fiscaux
Synthèse : les questions-clés à se poser pour passer du résultat comptable au résultat fiscal

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

13-14 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 125 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 952 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 952 €
Non Adhérent : 1 471 €

PARCOURS DÉTERMINATION ET GESTION DU RÉSULTAT FISCAL

FR1030
2 X 2 J

PUBLIC
Collaborateurs comptables et financiers en charge de missions fiscales, collaborateurs d'Experts-comptables

PRÉREQUIS
Notions comptables de base

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
À l'issue de la formation, le participant doit être à même de déterminer le résultat fiscal de l'entreprise pour contribuer à l'élaboration de la liasse fiscale de l'entreprise et au calcul de l'Impôt sur les Sociétés (IS) dû par l'entreprise, ce qui suppose notamment de :

- Identifier les charges qui nécessitent un retraitement extracomptable (réintégration de charges partiellement ou intégralement non déductibles fiscalement)
- Retraiter fiscalement les produits relevant d'un régime fiscal particulier
- Remplir la liasse fiscale et calculer l'IS à payer

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Passer du résultat comptable au résultat fiscal : les principes applicables
- Connexion entre résultat comptable et résultat fiscal
- Liasse fiscale : présentation
- Territorialité de l'IS
- Indépendance des exercices
- **Cas pratique : rattacher des opérations au bon exercice, et appliquer la notion d'établissement stable**

- Analyser les charges de l'entreprise d'un point de vue fiscal
- Distinction charges/immobilisations
- Conditions générales de déductibilité
- Charges dont la déduction est limitée, interdite ou différée
- Financement de l'entreprise : limitations de la déduction des charges financières
- **Cas pratique : analyser la déductibilité de différentes charges**

- Appliquer les règles fiscales aux amortissements comptabilisés
- Incidences des règles comptables : durée, décomposition, valeur résiduelle
- Amortissements non déductibles

- Traiter fiscalement les dépréciations, provisions et charges à payer
- Dotations non déductibles
- Dépréciation en fonction de la balance âgée
- Dépréciation des immeubles de placement
- Provision : lien entre comptabilité et fiscalité
- **Cas pratique : analyser la déductibilité des amortissements et provisions**

- Identifier le régime fiscal applicable aux produits du portefeuille-titres
- Dividendes : régime mère-filiales
- Titres d'OPCVM : fiscalisation des écarts
- Titres de sociétés de personnes
- **Cas pratique : appliquer le régime mère-filles, traiter le cas de la détention d'OPCVM**

- Appliquer le régime fiscal du long terme
- Titres de participation
- Cessions et concessions de brevets
- SCR, FCPR
- **Cas pratique : traiter des cessions de biens, états 2059 A et 2058 A**

- Retraiter les contrats signés en devises étrangères

- Examiner le traitement fiscal des opérations intragroupe
- Acte anormal de gestion
- Aides entre entreprises
- Réflexes fiscaux en cas de restructuration

- Gérer les déficits
- Report en avant des déficits
- Report en arrière

- Calculer et payer l'IS

- Mettre en place une revue fiscale
- **Cas pratique : déterminer le résultat fiscal d'une entreprise**

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

25-26 octobre 2021
8-9 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 684 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 1 425 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 1 425 €
Non Adhérent : 2 202 €

FUSION SIMPLIFIÉE, TUP : MAÎTRISER LES POINTS-CLÉS POUR PROCÉDER À L'ABSORPTION DE FILIALES DÉTENUES À 100 %

FW7660
1 J

PUBLIC

Praticiens de la comptabilité et de la fiscalité, Directeurs comptables, administratifs et financiers ou fiscaux des groupes, consolideurs, Avocats, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

PRÉREQUIS

Une première expérience de ces opérations est souhaitable

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Choisir entre fusion simplifiée et TUP (Transmission Universelle de Patrimoine)
- Mettre en place et réaliser l'absorption de la filiale
- Maîtriser les aspects juridiques, comptables et fiscaux essentiels des opérations de fusion simplifiée et de TUP

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Choisir entre fusion simplifiée et TUP : les enjeux en présence
La maîtrise du calendrier des opérations
La rétroactivité ou non de l'opération
La présence ou non d'immeubles à l'actif de la cible
Illustration : le questionnaire juridique et fiscal de l'opération, un « diagnostic » préalable indispensable

Élaborer le calendrier de l'opération de restructuration
Le choix de la date d'effet de l'opération
Le calendrier qui en découle

Réaliser l'absorption de la filiale : les aspects juridiques
La fusion simplifiée : un « formalisme » juridique plus lourd ?
La TUP : une simplicité juridique parfois trompeuse (cas des contrats intuitu personae)

Réaliser l'absorption de la filiale : traitement comptable et régime fiscal
Le traitement du boni et du mali
Les nouvelles règles de comptabilisation du mali technique
Illustration : l'opportunité ou la nécessité d'opter pour le régime de faveur en matière d'IS

Conférer un effet rétroactif à la fusion simplifiée ou à la TUP
La rétroactivité comptable
La rétroactivité fiscale
Les autres conséquences de la rétroactivité
Illustration : comment traiter la rétroactivité d'une TUP au plan fiscal

Gérer l'après-fusion ou l'après-TUP
Les formalités juridiques à accomplir
Les aspects comptables
Les aspects fiscaux déclaratifs
- IS : déclaration de cessation d'activité ; états de suivi des plus-values en sursis d'imposition
- TVA : les impacts de la restructuration
- Autres impôts et taxes : CET, taxe sur les salaires...

Disposer de modèles de documents à adapter
Questionnaire préalable
Calendrier des opérations
Traité de fusion
Déclaration de dissolution sans liquidation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 631 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 534 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 534 €
Non Adhérent : 825 €

TECHNIQUE FISCALE DES RESTRUCTURATIONS : FUSIONS, SCISSIONS, APA, TUP

FG2000
2J

PUBLIC
Fiscalistes, Responsables comptables, Directeurs administratifs et financiers, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs

PRÉREQUIS
Bonnes connaissances en fiscalité d'entreprise

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Prendre en charge les aspects fiscaux d'une restructuration, ce qui suppose notamment : d'analyser le régime fiscal des opérations de restructuration aux valeurs réelles ou comptables, placées ou non sous le régime spécial des fusions ; de traiter fiscalement toutes les conséquences d'un apport ; de satisfaire les obligations déclaratives propres aux fusions, apports partiels d'actif ou TUP.

CONTENU PÉDAGOGIQUE
Examiner les différents outils juridiques et fiscaux au service des restructurations : fusion, fusion simplifiée, TUP, apport partiel d'actif, scission

Déterminer la rémunération des apports
Évaluation des apports en valeur réelle
Détermination du montant de l'augmentation de capital et de la prime de fusion
Opérations non rémunérées : fusion simplifiée, TUP

Définir les modalités de transcription des apports : valeurs comptables/valeurs réelles

Règles de détermination par application des règles comptables
Impact du sens de la fusion et du contrôle

Appliquer le régime fiscal de l'opération d'apport : conséquences sur les résultats des sociétés absorbée et absorbante
Opération aux valeurs réelles sous le régime de droit commun
- Conséquences fiscales de l'opération
- Détermination du résultat de cessation
- Obligations déclaratives
- Opération aux valeurs réelles sous le régime spécial des fusions
- Obligations déclaratives et conséquences sur le résultat pour la société absorbée : sursis-report, traitement des plus ou moins-values d'apport, des provisions...
- Impact chez la société absorbante : reconstitution des provisions, imposition des résultats d'apports, obligations déclaratives...

Illustration : impact des opérations d'apport sur les résultats fiscaux des sociétés absorbée et absorbante
Opération aux valeurs comptables placée sous le régime spécial des fusions
Conséquences d'une remise en cause du régime spécial des fusions
Opération aux valeurs comptables non placées sous le régime spécial

Traiter les conséquences de l'effet rétroactif conféré à l'opération de restructuration : date de réalisation, date d'effet
Portée juridique, comptable et fiscale
Traitement de la période intercalaire

S'interroger sur le sort des déficits fiscaux
Déficit de la société absorbée : le transfert des déficits sur agrément
Déficit de la société absorbante

Analyser fiscalement les boni et mali résultant des participations réciproques entre sociétés absorbante et absorbée
Notions de boni et « vrai » mali
Traitement du mali technique et suivi fiscal
Cas pratique de synthèse : réaliser l'absorption d'une société dans laquelle l'absorbante détient une participation

Mesurer les impacts CET et taxe foncière des restructurations
Redevable de l'impôt : conséquences du principe d'annualité des impôts locaux et d'absence de rétroactivité
Détermination des valeurs locatives
Détermination des valeurs ajoutées produites par les sociétés concernées

Identifier les points d'attention en matière de TVA
Neutralité du transfert d'une universalité
Points à surveiller : sort des crédits de TVA ; suivi des régularisations...

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

25-26 janvier 2022

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 125 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 952 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 952 €
Non Adhérent : 1 471 €

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ DES MARCHANDS DE BIENS ET PROMOTEURS IMMOBILIERS

HF2400
2J

PUBLIC
Comptables, Responsables comptables de sociétés à vocation immobilière, Experts-comptables, Commissaires aux comptes et leurs collaborateurs

PRÉREQUIS
Connaissance de la comptabilité générale

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Comprendre et mettre en œuvre les techniques comptables spécifiques aux marchands de biens et promoteurs immobiliers afin d'établir les états financiers propres à ce domaine, ce qui implique de :

- Comprendre l'environnement juridique du secteur de la promotion immobilière
- Appliquer le traitement comptable des opérations immobilières réalisées par les marchands de biens et promoteurs
- Résoudre les problématiques de la TVA et des droits de mutation liées aux opérations de promotion immobilière

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre l'environnement juridique, fiscal et comptable des professions de l'immobilier
- La réglementation comptable générale et son application au secteur immobilier
- Les structures juridiques usitées (SCCV, société en nom collectif, en participation...)
- La TVA sur opérations immobilières et les droits d'enregistrement
- **Cas pratique : déterminer le régime de TVA applicable pour différentes situations**

- Identifier les particularités de la comptabilité par opération

- Comptabiliser les opérations de marchand de biens
- Les principaux schémas d'écritures
- L'option TVA et ses conséquences
- Les postes-clés des comptes annuels
- Les opérations en coopération (SEP, indivisions, SNC)
- **Cas pratique : constater les écritures relatives à la vente de lots**

- Comptabiliser les opérations de rénovation
- Les aspects fiscaux des opérations de rénovation (TVA, droits de mutation...)
- Les aspects juridiques des opérations de rénovation (VIR et autres contrats)
- Les modalités de comptabilisation des contrats de VIR

- Comptabiliser les opérations de promotion immobilière
- Le contexte juridique et fiscal (TVA, VEFA...)
- La comptabilisation à l'achèvement ou à l'avancement des contrats de VEFA
- Les principaux schémas d'écriture
- Le rôle et la pratique de la comptabilité analytique

- Résoudre la problématique de la TVA (LASM, lots invendus, locations temporaires)

- Comparer la règlementation française avec les normes IFRS et le traitement de ces opérations sous IFRS 15
- **Cas pratique : présenter les écritures relatives à l'activité de promotion immobilière selon les méthodes de l'avancement ou de l'achèvement**

- Comprendre les particularités des groupes immobiliers opérant par l'intermédiaire de sociétés opérationnelles dédiées (SCCV, SNC, SARL, SAS...)
- Les prestations intragroupes
- Les particularités de la consolidation des comptes d'un groupe de promotion immobilière
- Gérer les autres opérations immobilières
- Les opérations de lotissement (environnement juridique et fiscal)
- Le contrat de construction de maisons individuelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 079 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 913 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 913 €
Non Adhérent : 1 411 €

MODULES E-LEARNING

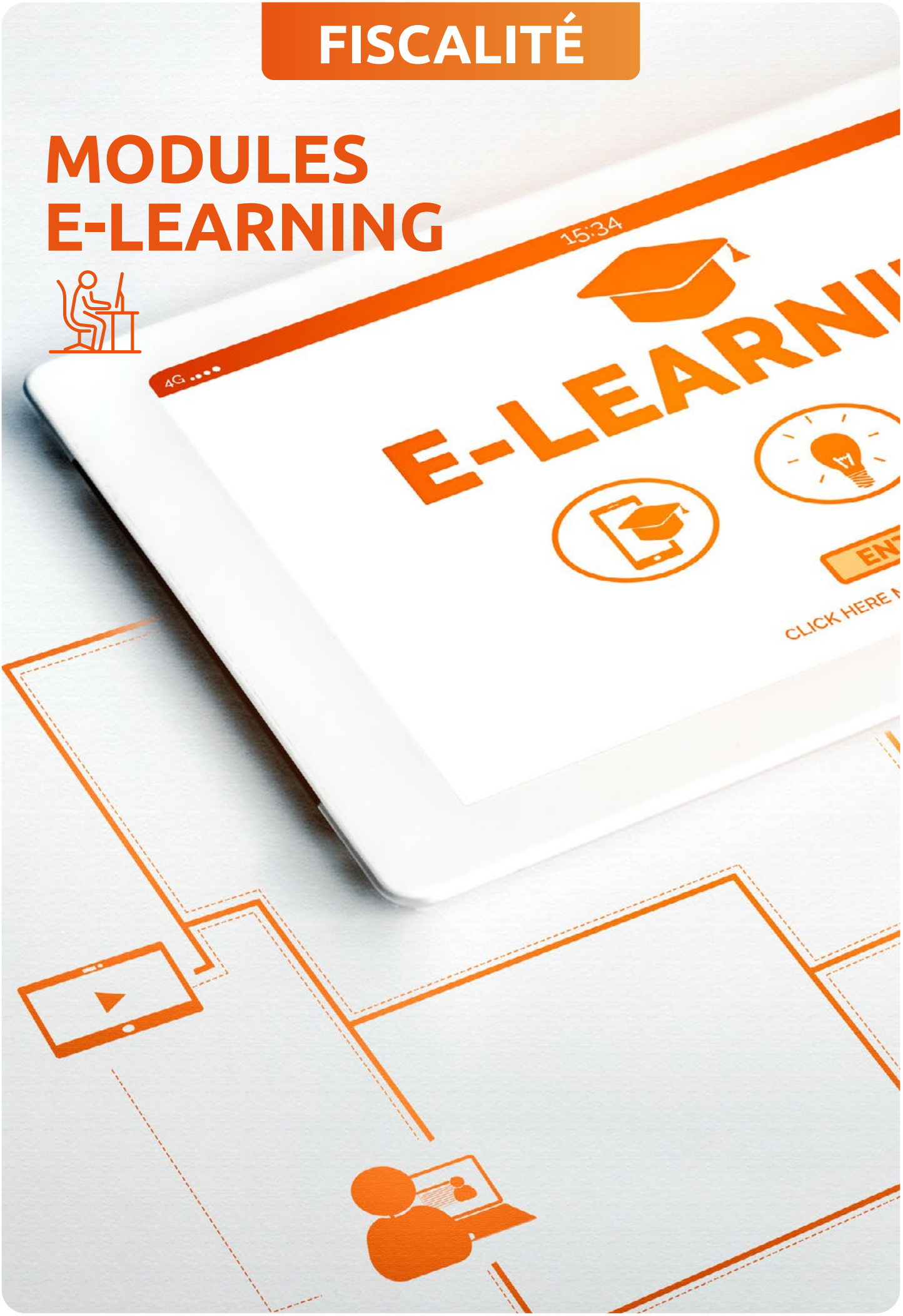

PARCOURS E-LEARNING : COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA TVA

L-FY7110
9 H 30

PUBLIC
Toute personne ayant besoin de comprendre les mécanismes de base de la TVA

PRÉREQUIS
Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- S'initier aux mécanismes de la TVA
- S'approprier les principes de détermination de la TVA collectée et de la TVA déductible (hors règles de territorialité)
- Réaliser une déclaration CA3 simple

CONTENU PÉDAGOGIQUE

SEMAINE 1 (À DISTANCE - 2H)
Les principes de fonctionnement de la TVA
Le mécanisme de l'impôt : TVA collectée, TVA déductible
Les opérations de l'entreprise soumises à la TVA :
- Les opérations imposables « par nature » à la TVA
- Les opérations exonérées de TVA

Cas pratique fil rouge (et corrigé) : identifier parmi une série d'opérations, celles qui sont taxables à la TVA

SEMAINE 2 (À DISTANCE - 2H)
Le calcul de la TVA collectée
Les notions indispensables : fait générateur et exigibilité
La base taxable à la TVA : les sommes à retenir
Le taux de TVA applicable : taux normal ou taux réduits
Cas pratique fil rouge (et corrigé) : déterminer le montant de la TVA collectée par l'entreprise au titre d'un mois déterminé

SEMAINE 3 (À DISTANCE - 2H)
Le calcul de la TVA déductible
Les conditions générales de déductibilité de la TVA
- Les conditions de forme (mentions obligatoires sur les factures)
- Les conditions de fond
- Les conditions de délai
- Les exclusions du droit à déduction

Cas pratique fil rouge (et corrigé) : analyser une série d'opérations pour calculer la TVA déductible d'un mois déterminé

SEMAINE 4 (À DISTANCE - 2H)
La déclaration mensuelle CA3 de TVA
L'imputation de la TVA déductible sur la TVA collectée, la TVA à payer au Trésor public
L'utilisation des crédits de TVA en cas de TVA déductible supérieure à la TVA collectée
Cas pratique fil rouge (et corrigé) : calculer la TVA due et souscrire la CA3 correspondante
Cas pratique de synthèse : analyser une série d'opérations réalisées par une entreprise et calculer la TVA due

SEMAINE 5 (CLASSE VIRTUELLE - 1H30)
Corrigé du cas de synthèse et échanges sur les difficultés rencontrées

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

5-12-19-26 octobre

À distance

2-9-16-23 novembre

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 841,50 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 841,50 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 841,50 €
Non Adhérent : 841,50 €

TVA : APPROFONDIR ET ACTUALISER SES CONNAISSANCES

FT2980
1 J

PUBLIC
Personnes en charge de l'établissement de la déclaration CA3 de l'entreprise :
Responsables comptables, Comptables, Experts-comptables, Avocats et leurs collaborateurs

PRÉREQUIS
Être amené à traiter des factures fournisseurs et clients

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Valider et approfondir ses connaissances en matière de TVA
- Résoudre les difficultés pratiques rencontrées au mieux des intérêts de l'entreprise
- Analyser les nouveautés TVA des douze derniers mois

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Champ d'application de la TVA
- Opérations dans le champ et opérations hors champ : indemnités, subventions, analyse de la notion de lien direct
- Opérations exonérées et option pour la TVA : locations immobilières, intérêts, refacturations à prix coûtant, cessions d'immobilisations
- Illustration : les erreurs fréquemment commises

Règles applicables aux opérations immobilières et aux LASM (livraisons à soi-même)

Territorialité de la TVA : livraisons de biens
- Livraisons et acquisitions intracommunautaires, opérations triangulaires
- Ventes en franchise de taxe
- Illustration : comment se prémunir contre la fraude carrousel
- Exportations et importations, Procédure de Domiciliation Unifiée (PDU)

Territorialité de la TVA : prestations de services
- La règle du lieu d'établissement du preneur
- Les exceptions : services afférents aux immeubles, ventes à consommer sur place...
- Partage d'expériences : quels sont les types de redressements fréquemment rencontrés ?

Synthèse sur les différents cas d'autoliquidation
Illustration : la distinction entre les lignes 2A et 3B de la déclaration CA3

Base de la TVA
- Particularités des débours
- Focus sur les refacturations dans les groupes

Récupération de la TVA
- Règles du droit à déduction
- Calcul des différents coefficients (assujettissement, taxation, admission)
- Point sur la récupération de la TVA sur les notes de frais
- Mécanisme des régularisations de TVA

Exclusions du droit à déduction
Atelier de réflexion : comment gérer la récupération de la TVA en cas d'activité mixte (taxable à la TVA et exonérée)

Obligations des redevables et paiement de la TVA
- Règles relatives à la facturation
- Respect de la « piste d'audit fiable »
- Mécanisme de consolidation optionnel

APRÈS
Modules E-learning post-formation : principes de fonctionnement de la territorialité des livraisons de biens, des prestations de services

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATE

14 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 722 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 611 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 611 €
Non Adhérent : 944 €

FISCALITÉ

BUSINESS MOOC

BUSINESS MOOC - FISCALITÉ DES ENTREPRISES : RÉSULTAT FISCAL, TVA ET CET

CY7300
12 H

PUBLIC
Comptables expérimentés, Responsables comptables et financiers
Toute personne souhaitant évoluer vers la fonction de Responsable comptable

PRÉREQUIS
Une première expérience en clôture des comptes annuels

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Résoudre les principales difficultés fiscales de la clôture et sécuriser ses pratiques
- Examiner les mécanismes de la fiscalité appliquée à l'entreprise en matière d'IS, de TVA ou de Contribution Économique Territoriale (CET)
- Se conformer aux différentes obligations fiscales non déclaratives (FEC, Piste d'audit fiable)
- Établir et contrôler les principales déclarations fiscales

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1
Déterminer le résultat fiscal
- Les charges non déductibles et les produits non imposables
- Le feuillet 2058-A : passer du résultat comptable au résultat fiscal
- Les autres pages de la liasse fiscale
- Les bases de l'intégration fiscale
- Les principaux retraitements dans le cadre de l'intégration fiscale

Activités
- Réviser de façon ludique : du résultat comptable au résultat fiscal
- Construire un tableau synoptique des typologies de convention d'intégration fiscale et leurs conséquences comptables et financières

MODULE 2
S'assurer de la conformité fiscale de l'entreprise en matière de : TVA, CET et autres taxes
- La TVA : territorialité et autres rappels fondamentaux
- Les déclarations annexes à la TVA
- Établir la déclaration de TVA : CA3
- La piste d'audit fiable : une condition de déductibilité de la TVA
- Le contrôle de la CFE et le calcul de la CVAE
- La C3S et autres taxes

Classe virtuelle de 45 minutes pour échanger et poser en direct ses questions à l'expert

Activités
- Tableau synoptique des conditions d'exigibilité et de déductibilité de la TVA
- Comment effectuer une DEB ou une DES ?

MODULE 3
Réaliser les contrôles usuels
- Le contrôle des déclarations de TVA : TVA collectée
- Le contrôle des déclarations de TVA : TVA déductible
- Le contrôle des déclarations liées à la CET
- Les documentations à fournir à l'administration fiscale : le FEC (Fichier des Écritures Comptables), la piste d'audit fiable

Activités
Construire un tableau de cadrage de la TVA

MODULE 4

Échanger et mettre en application

Cas pratique de synthèse

- Faire le lien entre comptabilité et fiscalité
- Remplir les principales déclarations
- Calculer le résultat fiscal
- Établir la liasse fiscale

Témoignages

Retours d'expériences de praticiens (Responsables comptables en entreprise) sur leurs pratiques

Activités

Faire une synthèse des points d'attention en fiscalité des entreprises

MODULE 5

Classe virtuelle d'1 h 30

Échanger sur la correction du cas pratique et les points de difficultés éventuellement rencontrés

Poser en direct vos questions à l'expert

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

8, 15, 19, 22 et
29 novembre 2021
10 décembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 765 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 765 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 765 €
Non Adhérent : 765 €

CAC - AUDIT

COMMENT CONDUIRE UN AUDIT DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ : SPÉCIFICITÉS ET POINTS DE VIGILANCE POUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAC01
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les établissements publics de santé doivent, en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, respecter des obligations comptables et nommer des commissaires aux comptes dès lors que le total des produits du compte de résultat principal est supérieur à 100 millions d'euros.
Sur la base de l'expérience acquise depuis la mise en application de la loi, la CNCC vient de publier une nouvelle note relative à la mission du commissaire aux comptes dans les établissements publics de santé qui actualise celle publiée en février 2014 et dont les principaux apports concernent des compléments d'informations qui portent notamment sur la partie « système d'information »
L'apport de cette formation, est de présenter sous leurs aspects pratiques les obligations requises liées à la certification des comptes ainsi que leurs modalités d'application en termes de diligences afin de conduire la mission en toute sécurité.
Elle prend en compte les évolutions de l'audit du cycle des recettes d'activité, ainsi que les nouveautés sur les passifs sociaux pour lesquels des programmes de travail spécifiques et des supports opérationnels sont proposés.
Cette formation est destinée aux commissaires aux comptes et à leur équipe d'audit qui souhaitent acquérir une méthodologie et des supports opérationnels adaptés aux particularités des EPS.
D'une durée de 7 heures, cette formation est diffusée en mode présentiel et à distance.

- Appréhender les particularités des EPS pouvant influencer la démarche d'audit des commissaires aux comptes
- Savoir identifier et évaluer les risques des principaux cycles d'exploitation et les particularités liées aux autres cycles
- Acquérir une démarche d'audit efficiente basée notamment sur l'analyse des données utiles pour l'audit contenues dans les fichiers informatiques de l'établissement
- Maîtriser l'audit du cycle des revenus de l'EPS
- Identifier les cas de non-respect des textes légaux et réglementaires pouvant avoir une incidence sur la continuité d'exploitation de l'EPS
- Savoir rédiger les rapports et les autres communications requises

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Le cadre légal et réglementaire comptable et son incidence sur la mission
- La définition du périmètre de l'intervention de l'auditeur légal au-delà des comptes annuels
- L'approche d'audit du cycle des revenus et des systèmes d'information
- Le traitement des passifs sociaux
- Le contrôle des informations contenues dans les rapports financiers et d'activité qui accompagnent les documents prévisionnels réglementaires (EPRD)
- Les rapport(s) et autres communications
- Points particuliers : Le contenu de la mission légale du commissaire aux comptes dans les EPS ayant le statut d'EIP

Les participants ont la possibilité de transmettre leurs propres questions à l'animateur avant la tenue de la session

BÉNÉFICES PARTICIPANTS

À l'issue de cette formation, les participants pourront

- ✓ Établir un plan de mission efficace et des programmes de travail adaptés intégrant tous les risques pouvant conduire à des anomalies significatives dans les comptes ou porter atteinte à la continuité d'exploitation
- ✓ Réaliser les diligences fondamentales sur les principaux cycles et comptes attachés qui vont leur permettre d'étayer leur opinion en toute sécurité
- ✓ Constituer un dossier de travail contenant la documentation requise par le contrôle qualité de la profession

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Quiz
- Exposé
- Cas pratiques

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 500 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 400 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 400 €
Non Adhérent : 600 €

LA MAÎTRISE D'EXCEL POUR LES EXPERTS-COMPTABLES ET LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAC02
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Connaissance informatique de base

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Cette formation constitue la synthèse de plusieurs cours de niveaux différents dispensés lors de ces dernières années. Elle regroupe tout ce que doit maîtriser un expert-comptable, un commissaire aux comptes, un collaborateur pour être efficient dans son travail à l'aide du logiciel Excel.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 - TECHNIQUE D'IMPORTATION AVEC EXCEL ET DE NETTOYAGE
- Importation des différents types de fichiers, TXT, CSV
- Nettoyage et traitement des données à travers différentes fonctions :
- CHERCHE, TROUVE, GAUCHE, DROITE, NBCAR, STXT
- L'utilité de VBA pour nettoyer un fichier

Cas pratique : nettoyage d'un fichier tiré de l'extraction d'un logiciel comptable

2 - AUTRES FONCTIONS À SAVOIR UTILISER
- La fonction RECHERCHEV / RECHERCHEH

  Cas pratique : contrôle de TVA
- Les fonctions : SUPPRESPACE, EPURAGE, SUBSTITUE
- La mise en forme conditionnelle

3 - TABLEAU CROISÉ DYNAMIQUE (TCD) ET L'ANALYSE DES DONNÉES
- Les fonctionnalités d'un TDC : utiliser le volet et les onglets outils ; la mise en forme
- Les différents types de synthèse : avec regroupement par année, mois et trimestre
- Récupérer des informations grâce à un TDC depuis une autre source qu'Excel
- Effectuer des calculs au sein d'un TDC
- Utiliser les graphiques croisés dynamiques pour effectuer une présentation

Cas pratique : Analyse des fluctuations à partir d'un grand livre

Cas pratique : La loi de Benford

4 - LA CONSOLIDATION : UNE MÉTHODE ALTERNATIVE AU TABLEAU CROISÉ DYNAMIQUE

5 - CONCLUSION : Quiz

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Cette formation se déroulera sous forme d'exposés, d'exemples commentés, d'étude de cas pratiques, de QCM d'évaluation et un support de formation sera remis aux participants

INTERVENANT
François CITTERIO, Expert-comptable

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LA MAÎTRISE DU CALCUL DES SEUILS DE SIGNIFICATION ET DE PLANIFICATION : MÉTHODOLOGIE ET APPLICATIONS PRATIQUES

CAC03
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Le commissaire aux comptes se réfère à la notion d'importance relative et de seuil de signification tout au long de sa mission et notamment lors :

- ✓ De la phase de planification de l'audit (plan de mission et programmes de travail)
- ✓ De l'évaluation des anomalies relevées
- ✓ De la communication aux dirigeants des anomalies relevées
- ✓ De l'expression de son opinion dans son rapport

La NEP 320 a pour objet de définir les principes relatifs à l'application par le commissaire aux comptes de la notion de caractère significatif lors de la planification et de la réalisation de l'audit. Par ailleurs, la NEP 450 "évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit" explique comment cette même notion est appliquée par le commissaire aux comptes lors de la prise en compte de l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et lors de l'évaluation de l'incidence des anomalies non corrigées, s'il en existe, sur les comptes.

Ce séminaire vient compléter le séminaire intitulé **« Seuil de signification et de planification pour le commissaire aux comptes »** qui a notamment pour objectifs de définir la notion de caractère significatif et les principes de détermination de ce seuil.

Il est axé sur la problématique du calcul des seuils de signification et de planification à chaque étape de l'audit ; il permet au commissaire aux comptes de maîtriser ces calculs à partir d'exemples concrets tirés de la pratique.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ SÉQUENCE 1 : LES SEUILS DE SIGNIFICATION ET DE PLANIFICATION
- Définitions
- Place dans le déroulement de l'audit
- Liens entre les deux notions

→ SÉQUENCE 2 : LE CALCUL DU OU DES SEUILS DE SIGNIFICATION
- Identification des critères pertinents pour la détermination du ou des seuils
- Facteurs susceptibles d'influencer le choix des critères
- Calcul du ou des seuils retenus (impact sur le résultat et reclassement)
- Facteurs justifiant le calcul de seuils de montants inférieurs
- Evolution des seuils de signification au cours de la mission
- Exemples d'application

→ SÉQUENCE 3 : LE CALCUL DES SEUILS DE PLANIFICATION
- Quand et à quel stade de l'audit calcule-t-on un seuil de planification
- Quels sont les critères à prendre en compte
- Quels liens avec le ou les seuils de signification fixés en amont
- Evolution des seuils de planification au cours de la mission
- Exemples d'application

CONCLUSION
- Les points essentiels méthodologiques à retenir

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation
- Supports opérationnels et documentation distribués aux participants au fur et à mesure de l'exposé des séquences

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

L'AUDIT DES EHPAD : LES DOMAINES SENSIBLES DE LA DÉMARCHE ET LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

CAC04
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les EHPAD relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et d'une nouvelle gouvernance introduite par la loi du 21 juillet 2009. Ils sont soumis à une réglementation spécifique en termes d'ouverture, de transformation, d'extension, d'habilitations financières, de contrôle et de facturation.
Ils évoluent dans un cadre réglementaire complexe qui comporte plusieurs spécificités liées à une législation engendrant de fortes contraintes.
Dans cet environnement en pleine mutation, la démarche du commissaire aux comptes comporte des spécificités qu'il doit maîtriser dans le cadre de l'audit des comptes.
Cette formation essentiellement axée sur les aspects pratiques a pour objectif de présenter une démarche d'audit et des outils de contrôle pour les commissaires aux comptes exerçant dans ce secteur permettant de réaliser la mission d'audit en toute sécurité et en respectant les règles professionnelles.
Elle évoque les EHPAD des secteurs public, associatif et privé.

Cette formation a pour objectifs :
- D'apporter à l'auditeur le niveau de connaissance du fonctionnement et de l'environnement législatif, règlementaire et budgétaire lié à l'activité des EHPAD
- De l'aider à identifier et évaluer les principales zones de risques ayant une incidence significative sur les comptes et la continuité d'exploitation
- De lui permettre de construire une démarche adaptée aux spécificités juridiques et réglementaires et aux risques qu'elles génèrent
- De l'accompagner dans la réalisation des diligences incontournables à l'aide d'outils opérationnels

CONTENU PÉDAGOGIQUE
LA FORMATION COMPREND CINQ SÉQUENCES PRINCIPALES
- La première est consacrée à l'organisation du secteur, la présentation de l'environnement juridique, réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrit l'activité des EPHAD ; cette phase va permettre au commissaire aux comptes de connaître les domaines sensibles et d'orienter ses diligences
- La deuxième traitera des risques spécifiques à l'activité
- La troisième évoquera l'examen de contrôle interne des cycles où les risques les plus importants auront été identifiés (notamment sur le cycle « facturation »)
- La quatrième séquence abordera les autres thèmes présentant des difficultés pour l'auditeur (thèmes émanant des participants) ; elle constitue le socle de la formation puisqu'elle traitera des diligences incontournables à accomplir en fonction de l'évaluation des risques et proposera des supports opérationnels à utiliser pour documenter les travaux et constituer le dossier de travail
- La cinquième traitera de la problématique du non-respect des textes légaux et réglementaires dans le contexte d'un EHPAD

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Quiz
- Exposés
- Cas pratiques

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LES DÉLITS DE BLANCHIMENT ET DE CORRUPTION DANS L'ENTITÉ : LES NOUVELLES OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL COMPTABLE ET LES OPPORTUNITÉS DE MISSION

CAC05
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les faits délictueux commis dans les entreprises, l'infiltration de capitaux criminels dans l'économie (délit de blanchiment) et la commission de faits de corruption ou de trafic d'influence sont une menace réelle qui pèse sur les entreprises dans leur vie quotidienne via les clients et les fournisseurs douteux, mais aussi à chaque étape de leur vie : levée de fonds par les dirigeants, augmentation de capital, acquisition/cession ,opérations de trésorerie avec des entreprises liées, demande de remboursement de TVA…
Dans ce contexte, le professionnel comptable a des obligations de révélation et de déclaration de soupçon auprès du procureur de la République et de TRACFIN.
Par ailleurs, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II ») prévoit l'obligation pour certaines entreprises de mettre en place au titre du plan anticorruption :
« Des procédures de contrôle comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence. Ces contrôles peuvent être réalisés soit par les services de contrôle comptable et financier propres à la société, soit en ayant recours à un auditeur externe à l'occasion de l'accomplissement des audits de certification de comptes prévus à l'article L.823-9 du code de commerce ».
Ainsi la loi Sapin II ouvre la possibilité pour le commissaire aux comptes d'effectuer, sous certaines conditions, des prestations complémentaires en dehors de sa mission légale.
Cette formation essentiellement axée sur les aspects pratiques a pour objectif principal d'apporter une aide aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs obligations de vigilance et de détection des délits pouvant se produire dans l'entité ; elle présente différentes situations auxquelles l'expert-comptable et le commissaire aux comptes peuvent être confrontés qui justifient la rédaction d'une déclaration de soupçon à TRACFIN ou d'une révélation de faits délictueux au procureur de la République.
Elle précise les prestations que le commissaire aux comptes peut effectuer en dehors de sa mission légale pour ce qui concerne les procédures de contrôles comptables à mettre en place dans l'entreprise au titre du plan anticorruption.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :
- Savoir identifier les situations et les montages à risques : illustration à l'aide de situations réelles
- Connaître les modalités pratiques de communication avec les autorités de tutelle
- Apprendre à gérer les situations délicates
- Définir le périmètre des prestations susceptibles d'être effectuées par le commissaire aux comptes dans le cadre du plan anticorruption
- Présenter un outil opérationnel permettant au commissaire aux comptes de réaliser des tests sur les contrôles existants mis en place par l'entité dans le cadre du dispositif anti-corruption afin d'apprécier leur efficacité
- Constituer la documentation requise pour le contrôle qualité

CONTENU PÉDAGOGIQUE
→ ACCUEIL ET PRESENTATION DU SEMINAIRE
- Introduction
- Evaluation des connaissances des participants (quiz introductif)
- Objectifs de la formation
- Activité déclarative 2017 des professionnels comptables et commentaires des autorités de contrôle
- Actualités 2017 (Faits délictueux, Blanchiment, corruption et trafic d'influence)

SÉQUENCE 1 : RAPPEL DES OBLIGATIONS (Révélation, déclaration de soupçon, corruption et trafic d'influence)

- Les règles professionnelles applicables et les outils disponibles
- La révélation de faits délictueux au procureur versus la déclaration de soupçon à TRACFIN
- Le soupçon de fraude fiscale
- Les sanctions en cas de manquements aux obligations requises

SÉQUENCE 2 : Les typologies de situations à risques susceptibles d'entrer dans le champ d'intervention des professionnels comptables et les critères d'alerte

- Les fraudes à la TVA et en particulier les carrousels de TVA
- Les fraudes et détournements liés aux dispositifs de formation professionnelle
- Les fraudes liées aux dispositifs de crédit d'impôt de type CIR et CICE
- Les cas de transmission d'entreprises
- L'utilisation abusive de comptes courants d'associés
- L'utilisation des effets de commerce à des fins de cavalerie bancaire
- Les critères d'alerte, le doute et le soupçon
- Cas typologique n°1 : Secteur du BTP

SÉQUENCE 3 : La relation du professionnel comptable avec TRACFIN et le procureur de la République

- La relation avec TRACFIN
- Quand déclarer un soupçon ?
- La confidentialité des déclarations
- Les informations adressées au professionnel
- Le droit de communication
- Les manquements relevés
- Cas typologique n°2 : Fraude réalisée par une entreprise en difficulté
- Cas typologique n°3 : Fraude de type « cavalerie »
- Cas typologique n°4 : Déclaration de soupçon effectuée tardivement
- La relation avec le procureur de la République
- La bonne pratique professionnelle du 14 avril 2014 du H3C
- La circulaire de la chancellerie du 18 avril 2014

SÉQUENCE 4 : Présentation de cas typologiques relevés et critères d'alerte correspondant

- Cas typologiques relevés par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables
- Cas typologiques relevés par l'ACPR
- Autres cas typologiques signalés par TRACFIN
- Questions/Réponses

SÉQUENCE 5 : La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II »)

- Les mesures et procédures à mettre en place au sein de l'entité
- La mission de certification des comptes et la portée des travaux relatifs au dispositif anticorruption de l'entité
- Ce que le CAC ne peut pas faire en dehors de sa mission légale
- Ce que le CAC peut faire en dehors de sa mission légale
- Présentation d'un outil opérationnel pour réaliser des tests sur les contrôles existants mis en place par l'entité dans le cadre du dispositif anti-corruption afin d'apprécier leur efficacité

CONCLUSION ET ÉVALUATION (Quiz conclusif)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation
- Supports opérationnels et documentation distribués aux participants au fur et à mesure de l'exposé des séquences
- Etude de cas typologiques

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LES START-UP : SPÉCIFICITÉS, DOMAINES SENSIBLES ET SUPPORTS OPÉRATIONNELS POUR LE DOSSIER DE TRAVAIL DU PROFESSIONNEL (CAC/EC)*

CAC06
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires, Directeurs de missions, Chefs de missions

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Cette formation est destinée aux commissaires aux comptes de ces entreprises qui souhaitent acquérir une méthodologie et des outils opérationnels afin de pouvoir constituer un dossier de travail pertinent pour le contrôle qualité

Bénéfices participants :
- Connaître l'environnement et les risques attachés aux entreprises innovantes
- Savoir établir un plan de mission adapté
- Constituer un dossier de travail documenté
- Connaître les spécificités d'une mission d'audit dans une nouvelle entité en phase de démarrage
- Identifier les zones de risque qui en découlent
- Acquérir une méthodologie pour une mise en œuvre adaptée de la démarche d'audit
- Constituer un dossier de travail à l'aide de supports opérationnels et d'exemples

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- La présentation du monde des start-up : l'importance économique, les principaux secteurs concernés les différents acteurs (BPI, incubateurs, réseau Entreprendre, …)
- Les modes de financement avant, pendant et après la création
- Le suivi comptable lié au financement par projet
- Les principaux points de vigilance pour les commissaires aux comptes notamment
- La problématique de continuité d'exploitation
- La protection de la propriété intellectuelle
- L'audit des frais de recherche et développement
- Les aides financières (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation, subventions d'investissement / d'équipement)
- L'évaluation des actifs incorporels

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Diaporama - Supports opérationnels - Illustration pratique - Documentation technique - Quiz d'évaluation des connaissances

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

(*) Pour le format court de 2 h, seules les trois premières questions seront développées. Les points de vigilance et l'élaboration du dossier de travail seront traités uniquement dans le format long.

SAVOIR RÉALISER ET DOCUMENTER DES TESTS EFFICACES ET UTILES À L'AUDIT : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE SÉLECTION DES ÉLÉMENTS À CONTRÔLER

CAC07
1 J

PUBLIC

Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires, Chefs de missions

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans un environnement de plus en plus numérisé, un test "efficace" en audit se réalise aujourd'hui par des extractions intelligentes de données comptables et non comptables de l'entreprise afin de cibler dans un temps très court les anomalies qui peuvent exister dans les fichiers informatiques concourant à la production des états financiers soumis à la certification ou à l'attestation des professionnels du chiffre.
Les tests réalisés par le professionnel comptable en vue de conclure sur la qualité des procédures internes de l'entreprise (conformité et fonctionnement) ainsi que ceux permettant de déceler et de quantifier une anomalie dans une population d'éléments à contrôler (détection) sont souvent chronophages sans pour autant obtenir un niveau de confiance satisfaisant pour l'auditeur sauf à constituer des échantillons de taille importante. C'est ainsi que la technique d'interrogation de fichiers s'est développée et qu'elle tend à se substituer aux méthodes traditionnelles de tests énumérées dans la norme d'exercice professionnel NEP 530 entrée en vigueur en septembre 2017.
Cette technique utilise des progiciels d'analyse de données qui constituent des outils puissants de détection.
Cette formation pratico-pratique tentera de répondre à la question suivante :
Comment mettre en œuvre et documenter des tests efficaces et probants dans le cadre de l'audit pour identifier et évaluer les anomalies présentes ou potentielles dans une population d'éléments à contrôler ou dans une procédure de contrôle interne ?
Cette formation est destinée aux professionnels qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur la pratique des tests en audit et également sur les logiciels d'analyse de données.

Elle se déroule en deux parties

- La première consacrée aux méthodes de sélection des éléments à contrôler, à la technique des sondages, à l'extraction des résultats à l'ensemble de la population et au lien avec les seuils de signification et de planification, et à la documentation à insérer dans le dossier de travail
- La deuxième partie traitera des progiciels d'analyse de données du marché sur les thèmes directement liés à l'audit

À l'issue de cette journée les participants seront capables de

- Connaître les méthodes de sélections d'éléments à contrôler dans le cadre d'un test
- Maîtriser les différentes catégories de tests
- Comprendre la technique des sondages
- Connaître les conditions d'extrapolation des résultats
- Savoir faire le lien avec les seuils de signification et de planification
- Connaître l'intérêt d'utiliser un outil d'analyse de données pour détecter les anomalies d'une population d'éléments à contrôler
- Maîtriser les principales fonctionnalités d'un progiciel d'analyse de données
- Savoir exploiter les résultats et constituer une documentation probante

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PREMIÈRE PARTIE

- Comment réaliser un test probant
- Quelles sont les conditions à respecter pour constituer un échantillon fiable d'éléments à contrôler ?
- Comment réduire le risque d'échantillonnage ?
- Quelles précautions prendre pour extrapoler les résultats des tests ?
- Seuils de signification et de planification ?

DEUXIÈME PARTIE

- Quand peut-on utiliser des progiciels d'analyse de données dans la démarche d'audit ?
- Quels sont les apports dans le cadre de tests sur les procédures de contrôle interne et des tests substantifs, dans le cadre de l'appréciation du risque résultant de fraudes, et dans l'audit des cycles d'exploitation ?
- Quels avantages pour la documentation des travaux ?

Ces questions seront illustrées par des exemples tirés de la pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation
- Cas pratiques

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

METTRE EN PLACE LA PISTE D'AUDIT FIABLE

CAC08
1 J

PUBLIC
Collaborateurs audit, Commissaires aux comptes, Experts-comptables

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS FORMATION
Dans son instruction fiscale du 7 février 2018 (BOI-CF-COM-10-10-30-10), l'administration fiscale aligne la valeur probante de la facture PDF simple sur celle des autres modes de facturation.
Nos clients peuvent donc désormais accepter de traiter de simples factures reçues par mail à condition de respecter les nombreuses contraintes qui conditionnent le droit à récupération de la TVA.
La loi de finances 2020 ayant au surplus instauré le recours obligatoire à la facturation électronique dans les relations B to B d'ici les prochaines années, la facture PDF a vocation à s'installer durablement sur le territoire national.
Cette « simplification » s'accompagne d'une exigence nouvelle : la démonstration par le contribuable et en cas de contrôle fiscal, de l'existence au sein de l'entreprise d'une piste d'audit fiable garantissant le lien entre la facture reçue, l'opération commerciale réalisée et le règlement de la facture.
Il appartient donc à chaque client de constituer, documenter, sécuriser et contrôler sa propre piste d'audit fiable conformément aux exigences du CGI précisées récemment par l'administration fiscale, d'autant que ces dispositions s'appliquent également dans l'intervalle aux factures sous format papier.
Il est donc indispensable, compte-tenu notamment du risque encouru en matière de responsabilité civile professionnelle, de bien maîtriser l'amplitude de la réglementation et de bien s'assurer de l'existence chez nos clients d'une documentation répondant aux exigences de l'administration fiscale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Savoir mettre en place une piste d'audit fiable

CONTENU PÉDAGOGIQUE
→ MESURER LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE FACTURE PAPIER ET FACTURE ÉLECTRONIQUE

Les supports d'émission et de transmission des factures désormais autorisés
- Factures papier ; factures dématérialisées (distinction entre EDI fiscal et EDI non fiscal)
- Factures électroniques avec signature électronique (notion de certificat RGS 2 étoiles)
- Factures dites « cartographiées » nouvellement introduites par la Directive

Des exigences communes
- Authenticité de l'origine, intégrité du contenu et lisibilité des factures
- Mise en oeuvre de contrôles établissant une piste d'audit fiable entre les factures émises et reçues et la livraison de biens ou prestations de services

→ CONSTITUER, DOCUMENTER, CONTRÔLER, ARCHIVER OU... ÉVITER LA PISTE D'AUDIT FIABLE

Comment la constituer
- Les actions concrètes à conduire
- Le recensement des documents juridiques et commerciaux en amont de la facture
- La formalisation de la piste d'audit
- La méthodologie d'élaboration des cartographies par flux et par fournisseurs
- Illustration pratique : exemple de cartographie modélisée selon les attentes de l'administration fiscale

Comment la documenter
- Les exigences formelles
- Les exigences fonctionnelles

Comment la contrôler
- La nature des tests à conduire
- La fréquence des tests à conduire
- La formalisation des conclusions des tests

Comment l'archiver
- Le choix du support d'archivage de la piste d'audit
- La durée d'archivage

Comment l'éviter
- Le recours à la facture signée selon un protocole RGS 2 étoiles
- La mise en place de la dématérialisation fiscale
- Illustrations pratiques : exemple de procès-verbal de tests à remettre à l'administration fiscale - Comment mettre en place une facture électronique signée RGS 2 étoiles

Archiver des factures et des documents juridiques et commerciaux associés
- Les bonnes pratiques à mettre en oeuvre
- Les pièges à éviter
- Restituer des documents archivés et dématérialisés
- Préparer le contrôle par l'administration fiscale pour éviter les sanctions

Contrôle de la fiabilité de la piste d'audit
- Modalités de contrôle
- Conséquences de l'absence ou du défaut de fiabilité de la piste d'audit

Sanctions : le rejet du droit à récupération de la TVA

Évaluer le degré de performance de la piste d'audit de l'entreprise : exemples de tests à effectuer

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Interactivité entre participants et intervenant
- Cas pratiques
- Support pédagogique remis aux participants

INTERVENANT
Rémi GOUYET, Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé)

DATE
Paris 25 octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 450 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** ou **stagiaire** : 400 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 400 €
Non Adhérent : 550 €

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CYBERATTAQUES

AS2660
1 J

PUBLIC
Contrôleurs internes, auditeurs internes, Risks Managers, Dirigeants, Managers souhaitant s'initier au risque informatique

PRÉREQUIS
Aucune connaissance préalable du risque cyber n'est nécessaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Comprendre les cyberattaques : leur type, leur mécanisme et leurs conséquences
- Identifier les risques pour son entreprise
- Évaluer les risques et en limiter les impacts

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ CYBERATTAQUES, LES ENJEUX ACTUELS DÉPASSENT LE RISQUE OPÉRATIONNEL
- L'augmentation exponentielle des cyberattaques et de leurs impacts économiques et sociétaux
- L'origine du cyber-risque : la digitalisation des activités et la complexification technologique
- Les nouveaux territoires virtuels

→ CONNAÎTRE LA TYPOLOGIE DE CYBERATTAQUES ET LEURS MÉCANISMES
- Enjeux et propriétés du cyberespace
- Définition et anatomie des cyberattaques
- La classification des cyberattaques et leurs impacts : cybercriminalité, atteinte à l'image, espionnage, sabotage
- Quelles sont les menaces et vecteurs de menaces ?
- Quelles sont les motivations, les profils des hackers ?
- Quels sont les équipements qui sont visés, dans quel but et comment ?
- Les principales cyberattaques qui affectent aujourd'hui les entreprises :
  - Le phishing (hameçonnage et harponnage)
  - Les dénis de services distribués (DDos)
  - L'installation de programmes espions
  - Le vol d'informations stratégiques
  - Le ransomware (rançongiciel)
  - L'attaque des sites internet
  - etc... sous-puce-pgm
- Le vocabulaire à connaître : cheval de Troie, virus/vers, spyware et keylogger, ransomware, vulnérabilité et exploits, etc...
- Quelques bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène numérique

→ ÉVALUER ET GÉRER LES CYBER-RISQUES DE SON ENTREPRISE
- Méthode de gestion des risques cybernétiques
- Normes 2700x au service du management de la sécurité
- Audit, pentest, bug bounty
- Dispositif d'amélioration continue
- Réaliser l'inventaire des actifs primordiaux
- Identifier les menaces et vecteurs de menaces
- Connaître ses faiblesses et vulnérabilités
- Évaluer la vraisemblance et l'impact potentiel des risques identifiés

S'ORGANISER POUR LIMITER LES IMPACTS

- Rédiger une charte et/ou une politique SSI
- Comment détecter une cyberattaque pour mieux s'en défendre
- Tableaux de bord, indicateurs et plan d'action
- Continuité et reprise d'activité (PCA/PRA)
- Gestion de crise
- Dispositif d'amélioration continue

APRÈS

- Glossaire : vocabulaire du cyber-risque
- Fiche outil : exemple de cartographie des risques de cyberattaques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATE

2 décembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 709 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 600 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 600 €
Non Adhérent : 927 €

CERTIFICAT AUDIT FINANCIER ET OPÉRATIONNEL

LAT6000
10 JOURNÉES [70H]
+ RESSOURCES EN LIGNE

PUBLIC

Cadres expérimentés exerçant au sein d'une direction comptable ou financière d'entreprise désirant développer des compétences en matière de contrôle interne et de contrôle des comptes annuels, Auditeurs et Contrôleurs internes souhaitant professionnaliser leur pratique, Experts-comptables

LE CERTIFICAT AUDIT FINANCIER ET OPÉRATIONNEL EST UN CURSUS COMPLET QUI COMPREND UNE PHASE DE FORMATION ET UN EXAMEN FINAL.

À la suite de l'examen, un Certificat Francis Lefebvre vous est remis validant les compétences acquises.

LE CURSUS

- **10 jours de formation** (70 h)
  à suivre sur une **période maximale de 12 mois + l'accès aux ressources en ligne**

L'EXAMEN

- **Une épreuve écrite** composée de cas pratiques
- **Une évaluation en ligne**

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Anne Smaniotto, la responsable pédagogique du certificat est votre **référent unique** durant toute la durée du certificat. Elle vous **conseille** un itinéraire adapté à vos attentes et à vos objectifs et **vous suit** jusqu'à l'examen final.

POUR INTÉGRER LE CURSUS DU CERTIFICAT, VOUS DEVEZ AU PRÉALABLE

√ **Participer à un entretien** avec notre responsable pédagogique qui évaluera votre candidature et vous conseillera sur l'itinéraire le plus approprié à votre projet

√ **Remplir le dossier** de candidature et le retourner signé et accompagné du cachet de votre entreprise

PARCOURS DE FORMATION

• Technique de révision des comptes	**3 J**	29-30/11 et 01/12/2021
• Le dispositif de contrôle interne : le construire, l'évaluer et l'optimiser	**2 J**	16-17/11/2021
• Atelier pratique : élaborer une cartographie des risques	**1 J**	15/12/2021
• S'initier aux techniques d'audit interne	**3 J**	19-20-21/01/2022
• Utilisation du FEC en audit et analyse des comptes	**1 J**	25 OU 27/10/2021

Des ressources en ligne pour compléter vos sessions présentielles
Les ressources dédiées à ce certificat : modules e-learning, fiches mémo, ressources documentaires

TARIFS HT

Prix Cursus* : 10 jours de formation + ressources en ligne = 7 550 € HT
Prix Examen : 1 200 € HT
Frais inclus : les repas, les frais de dossier, l'accompagnement individuel

* Le tarif des Certificats est valable pour tout certificat débuté sur l'année en cours

COMPTABILITÉ

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES INNOVANTES DANS LE FINANCEMENT EN CRYPTO MONNAIE: SAVOIR PILOTER UNE OPÉRATION EN ICO (INITIAL COIN OFFERING)

EXP01
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les besoins de financement d'une entreprise innovante évoluent en même temps que sa taille et son stade de développement, et il n'est pas toujours aisé pour un porteur de projet de s'y retrouver dans la palette de solutions de financement qui s'offre à lui. Parallèlement aux canaux de financements traditionnels, comme les emprunts bancaires ou l'introduction en bourse, s'est développé un nouveau mode de financement, relativement marginal pour le moment, mais cependant très prometteur. Il s'agit des Initial Coin Offering (ICO), des offres de jetons aux caractéristiques bien spécifiques.
Toutes les nouvelles technologies induites par la création du bitcoin en 2009 sont révolutionnaires, mais il apparaît judicieux pour l'expert-comptable de maîtriser ces notions afin de proposer, à l'ère du numérique, des missions à forte valeur ajoutée. L'assistance à l'investissement, la sécurisation des opérations en crypto-monnaies et les recherches de financement par le biais d'ICO représentent ainsi, pour la profession des opportunités de missions de « conseil » et « d'attestations particulières ».
Cette formation est destinée aux professionnels comptables qui souhaitent acquérir les connaissances requises dans le domaine de la crypto-monnaie, de la « blockchain » en vue de proposer aux entreprises innovantes des missions d'accompagnement à forte valeur ajoutée dans le cadre de financements réalisés au moyen d'une émission d'ICO.
D'une durée de 7 heures, cette formation est diffusée en mode présentiel et à distance.

Cette formation a pour objectif de :
- Sensibiliser les professionnels aux enjeux, aux risques et aux spécificités de ces opérations qui constituent un véritable levier de croissance pour la profession
- Proposer des outils et des cas pratiques leur permettant d'accompagner une « start-up » dans les différentes étapes de son financement par ICO
- Savoir distinguer les différences entre les financements classiques et les ICOs
- Identifier les différentes étapes de l'ICO permettant d'obtenir des informations utiles pour comprendre l'utilité de ce mode de financement
- Comprendre les principes du règlement ANC 2018-07 sur les ICOs du point de vue émetteur et investisseur
- Analyser les différents risques liés à l'utilisation d'une ICO pour l'entreprise cliente afin de proposer des solutions adaptées aux spécificités de l'entreprise

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Le monde de la crypto-monnaie et le fonctionnement des transactions
- Le rôle du professionnel dans l'accompagnement de l'entreprise dans la recherche de financements innovants
- Les points d'attention pour le professionnel missionné dans ce type d'opération relativement risqué
- Les différentes étapes de l'ICO
- Les missions complémentaires après le lancement de l'opération

BÉNÉFICES PARTICIPANTS
- Connaître le cadre réglementaire, comptable et fiscal applicable à ce type de financement
- Acquérir les fondamentaux requis pour réaliser des missions liées au financement par ICO (aide au choix du financement, transparence de l'opération, attestations particulières...)
- Obtenir une documentation et des supports opérationnels adaptés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Supports opérationnels
- Documentation technique

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Membre du Jury du DEC

DATE

9 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS : LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES AUX COMPTES ANNUELS 2020

EXP02
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Depuis le 1er Janvier 2020, les organismes à but non lucratif doivent appliquer de nouvelles règles comptables qui posent souvent des difficultés d'application pratique auxquelles l'expert-comptable se doit d'apporter des réponses. Ces difficultés doivent en outre être anticipées suffisamment à l'avance pour prévenir d'éventuelles anomalies dans les comptes annuels et notamment au niveau du compte d'emploi des ressources lorsque celui est requis.
Cette formation propose de mettre en évidence les difficultés d'application récurrentes induites par les novations du nouveau règlement comptable ; elle sera illustrée par des exemples d'application tirés de la pratique professionnelle et par des supports opérationnels dédiés.
Compte tenu de sa nature pratico pratique, cette formation s'adresse également aux responsables comptables et financiers en entreprise.

- Présenter les novations apportées par le nouveau règlement
- Identifier les difficultés d'application des changements de traitement comptable
- Illustrer les difficultés d'application par des exemples de situations tirés de la pratique professionnelle
- Maîtriser les difficultés d'application des nouvelles règles comptables
- Savoir accompagner les entités dans la première application du règlement

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Le traitement spécifique des subventions d'investissement
- Le dispositif des fonds dédiés et son champ d'application
- La comptabilisation des donations temporaires d'usufruit
- Le traitement des libéralités
- Le traitement comptable des contributions volontaires en nature
- La comptabilisation ou non des dons en nature destinés à être cédés
- Le traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles
- Les difficultés d'établissement des comptes annuels et notamment de l'annexe des entités faisant appel public à la générosité
- Les difficultés lors de la première application du nouveau règlement comptable
- Cette liste est à compléter par les demandes des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Diaporama - Cas pratiques - Supports opérationnels - Quiz

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LA CESSION D'ENTREPRISE : LES DILIGENCES DE L'EXPERT-COMPTABLE

EXP03
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Lorsqu'une entreprise se retrouve en cessation de paiement, elle est mise dans un premier temps en redressement judiciaire, soit à sa propre initiative, soit à l'initiative du créancier, soit à l'initiative du tribunal de commerce. Si les résultats ne sont pas suffisants pour éponger les dettes, alors l'entreprise doit se tourner vers des acquéreurs extérieurs. Elle doit alors élaborer un plan de cession qui nécessite la réalisation de différentes étapes tendant à déterminer l'étendue de l'acquisition et qui doit prévoir en tout état de cause l'apurement du passif soit par le dirigeant soit en incluant les dettes dans le prix de cession.
Pour chacune de ces étapes, le professionnel comptable est souvent pressenti comme l'un des principaux interlocuteurs du dirigeant pour l'accompagner dans ce processus notamment pour élaborer le plan de cession.
Cette formation pratico-pratique dispensée à distance s'adresse aux professionnels comptables qui souhaitent proposer ce type de mission et a pour objectif de proposer une approche spécifique en s'attachant à fournir à chaque étape des outils opérationnels adaptés ainsi qu'une documentation pertinente pour permettre la réalisation de la mission en toute efficience.

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Identifier les éléments entrant dans le plan de cession
- Evaluer le prix de cession en fonction des dettes
- Etablir des situations intermédiaires et de prévisions budgétaires
- La communication sur la cession et la présentation du plan au tribunal
- Exemple de plan de cession tiré de la pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Diaporama
- Quiz
- Supports opérationnels tirés de la pratique professionnelle
- Documentation technique

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LA CRÉATION D'UN SITE DE COMMERCE EN LIGNE DANS LA PME : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERT-COMPTABLE DANS LA CONDUITE DU PROJET

EXP04
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
La distribution de produits et de services via un site marchand de commerce électronique est devenue pour les entreprises un canal de distribution incontournable et indispensable. Ce canal est actuellement le principal moteur de la vente à distance et représente désormais plus de 10 % de la consommation totale des ménages (16 % hors produits alimentaires). Face à une demande en constante augmentation, de nombreuses entreprises se sont tournées vers ce canal de distribution en sollicitant le concours d'experts spécialisés ce qui représente aujourd'hui pour les cabinets une opportunité de missions de conseil à forte valeur ajoutée.
L'expert-comptable peut profiter de ses compétences internes et externes (plateforme de co-traitance par exemple) et de sa connaissance des procédures de l'entreprise pour proposer ce type de mission d'accompagnement en qualité de chef de projet. Cette formation pratico-pratique dispensée actuellement à distance s'adresse aux professionnels comptables qui souhaitent s'ouvrir à ce type de mission ; Elle propose une approche spécifique en s'attachant à fournir à chaque étape des outils opérationnels adaptés ainsi qu'une documentation pertinente pour permettre la réalisation de cette mission en toute sécurité.

Objectifs
- Connaître les enjeux et les principes directeurs d'un projet de déploiement d'un outil de commerce électronique
- Identifier le rôle et les différentes missions possibles de l'expert-comptable
- Proposer une démarche de mise en œuvre de l'outil à travers les phases de recensement des besoins, de tests de conformité et de fonctionnement pour les futurs utilisateurs
- Identifier et résoudre les difficultés survenues lors de la conception de l'outil informatique et proposer des bonnes pratiques par le biais d'un exemple de mission réalisée récemment.

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- **ÉTAPE 1 :** Les contraintes liées à l'exercice d'une activité de commerce en ligne et Les facteurs de réussite d'une création d'un site marchand en ligne
- **ÉTAPE 2 :** La nature des missions susceptibles d'être confiées à l'expert-comptable
- **ÉTAPE 3 :** La démarche de l'expert-comptable
- **ÉTAPE 4 :** La responsabilité de l'expert-comptable dans le cadre d'une mission de « conseil »
- **ÉTAPE 5 :** Le contrat de mission dans le cadre de l'accompagnement à la réalisation d'un projet de création d'un site marchand
- **ÉTAPE 6 :** Exemple de mission de gestion de projet et les outils opérationnels utilisés.
  Cette dernière étape constitue le socle de la formation pour la réalisation effective d'une mission de chef de projet

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Diaporama - Cas pratiques - Supports opérationnels - Quiz

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LA TECHNOLOGIE « BLOCKCHAIN » : QUELS ENJEUX POUR L'ENTREPRISE ET LE PROFESSIONNEL COMPTABLE ?

EXP05
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
La crypto-monnaie est une monnaie virtuelle lancée en 2009 sous le vocable « crypto-actifs » qui prend la forme d'un programme informatique chiffré, utilisée pour payer des biens et des services par le biais de « tokens » (ou jetons), représentant toutes sortes d'actifs numériques. Ces deux innovations se sont développées grâce à la création de la technologie « blockchains », une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparentes, sécurisées, et fonctionnant sans organe central de contrôle ; la première des « blockchains » est apparue avec le « Bitcoin » qui est une crypto-monnaie dont la création a inspiré d'autres innovateurs qui ont élaboré par la suite plus de 2 000 crypto-actifs.

Blockchains et crypto-monnaies suscitent un intérêt significatif dans la sphère financière depuis 2017 puisqu'on relève régulièrement la publication d'un article sur le sujet dans la presse spécialisée. En effet, le cours du « bitcoin » déchaîne les passions ; après une irrésistible ascension en 2017, on a observé un effondrement du cours et une fluctuation baissière tout au long de l'année 2018. Sa volatilité extrême l'a mené de moins d'un centime de dollars au moment de sa création, à presque 18000 dollars en décembre 2017. Il clôture l'année 2019 à près de 6500 euros. Si certains voient en cette chute un signe du désintérêt grandissant envers les crypto-monnaies, il n'en reste pas moins que ce support a engendré de nouveaux phénomènes comme notamment la multiplication des blockchains sur lesquelles il repose depuis sa création.

Dans ce contexte très innovant, il convient de s'interroger sur le rôle de l'expert-comptable et plus précisément sur le point de savoir dans quelles mesures ce professionnel peut conseiller et sécuriser une entreprise cliente dans ses investissements en crypto-monnaie. S'il est encore très audacieux de conseiller à son client d'investir dans la crypto-monnaie du fait de sa forte volatilité, il est en revanche nécessaire pour l'expert-comptable de pouvoir l'informer, et surtout, d'être capable de pouvoir l'accompagner dans son projet.

Cette formation est destinée aux professionnels qui souhaitent dans un premier temps comprendre les mécanismes liés à la technique « blockchain » et dans un deuxième temps de les maîtriser afin d'accompagner leur client dans ce type de projet.

- Appréhender les enjeux des crypto-monnaies
- Expliquer et comprendre les mécanismes de la blockchain
- Montrer les principales utilisations en entreprise et en audit
- Acquérir une méthode d'accompagnement d'une entreprise cliente dans une opération de financement en crypto-monnaie
- Montrer à partir d'un exemple pratique dans quelles mesures l'expert-comptable peut sécuriser son client dans ses investissements en crypto-monnaie

CONTENU PÉDAGOGIQUE
→ QUESTIONS TRAITÉES
- Définitions de la crypto-monnaie, de la blockchain et des termes rattachés (Crypto actifs, ICO, Bitcoin, Jetons...?
- Quelles sont les limites de ce type de financement ?
- Quel constat peut-t-on faire à partir des opérations déjà réalisées?
- Quelles différences entre blockchain publique et privée ?
- Quelles sont les missions possibles pour l'expert-comptable et les risques attachés

BÉNÉFICES PARTICIPANTS

- Connaître les fondamentaux de la technique blockchain et de ses différentes utilisations
- Identifier les enjeux et les risques liés aux émissions en crypto monnaie
- Acquérir une méthodologie adaptée pour accompagner l'entreprise dans les émissions en crypto-monnaie
- Obtenir une documentation et des supports opérationnels
- Savoir élaborer le dossier de travail pour le contrôle qualité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Supports opérationnels
- Illustration pratique
- Documentation technique
- Quiz d'évaluation des connaissances

INTERVENANT

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DU PLAN COMPTABLE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF : SITUATIONS PRATIQUES

EXP06
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Présenter les novations apportées par le nouveau règlement
- Identifier les difficultés d'application des changements de traitement comptable
- Illustrer les difficultés d'application par des exemples de situations tirés de la pratique professionnelle
- Maîtriser les difficultés d'application des nouvelles règles comptables
- Savoir accompagner les entités dans la première application du règlement

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Le traitement spécifique des subventions d'investissement
- Le dispositif des fonds dédiés et son champ d'application
- La comptabilisation des donations temporaires d'usufruit
- Le traitement des libéralités
- Le traitement comptable des contributions volontaires en nature
- La comptabilisation ou non des dons en nature destinés à être cédés
- Le traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles
- Les difficultés d'établissement des comptes annuels et notamment de l'annexe des entités faisant appel public à la générosité
- Les difficultés lors de la première application du nouveau règlement comptable

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation
- Supports opérationnels et documentation
- Étude de cas typologiques

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

SAVOIR CONDUIRE UNE "DUE DILIGENCE" LORS DE L'ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

EXP07
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les diligences d'acquisition ou de cession (aussi appelées due diligence) sont mises en œuvre lors de la transaction d'entreprise comme, par exemple, l'achat, la vente ou la prise de participation partielle dans le capital d'une entreprise existante. Le premier objectif de ces diligences pour l'acquéreur est de rassembler un maximum d'informations sur les risques de l'entité cible qui pourraient remettre en question son investissement.
Les diligences d'acquisition initiées en général à la demande de l'acquéreur avec l'accord du vendeur comprennent un ensemble de pré-diagnostic portant sur les domaines sensibles de la cible préalablement identifiés par l'acheteur lors de la présentation des informations en "data room". Cette formation essentiellement axée sur les aspects pratiques est destinée notamment au personnel des structures d'exercice professionnel (aux experts-comptables, aux commissaires aux comptes, collaborateurs confirmés, stagiaires) qui souhaitent s'ouvrir à ce type de mission. Les différentes étapes sont décrites en présentant la réponse du professionnel aux attentes des investisseurs. Il s'agira de présenter une approche spécifique en s'attachant à fournir, pour chaque étape, les outils et/ou les conseils pratiques. La mission de « due diligence d'acquisition » évoquée dans cette formation concerne le secteur des PME et des ETI.

Objectifs
- Présenter les différentes phases d'une mission de « due diligence » d'acquisition
- Sensibiliser le professionnel sur la revue des agrégats et des indicateurs fondamentaux pour l'acheteur ainsi que sur l'étape de restitution de la mission (rapport)
- Permettre d'identifier les risques opérationnels et financiers de la société cible
- Accompagner dans la constitution de son dossier de travail en lui proposant de nombreux supports opérationnels pour chaque phase de la mission

CONTENU PÉDAGOGIQUE
→ **PARTIE 1 :** La due diligence : un passage essentiel dans le processus d'investissement
→ **PARTIE 2 :** La réponse du professionnel aux attentes et les étapes de la mission
→ **PARTIE 3 :** La méthodologie de réalisation de la mission
→ **PARTIE 4 :** La revue des agrégats et des indicateurs fondamentaux pour le donneur d'ordre et l'étape de restitution

Enfin une partie spécifique sera consacrée aux clauses de garanties d'actif et de passif (GAP) et de « d'earn out »
De nombreux supports opérationnels seront présentés afin de constituer la documentation du dossier de travail
La formation se conclura par un quiz d'évaluation des connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés / Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation / Cas pratiques

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATE
22 septembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LES COMPTES DE CAMPAGNE

EXP08
1 J

PUBLIC
Commissaires aux comptes, Experts-comptables, Collaborateurs confirmés, Experts-comptables stagiaires

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser l'ensemble des règles juridiques et conformité électorale
- Maîtriser la production du compte de campagne
- Connaître l'écosystème d'une campagne et ses incidences

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ 1. PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE

1. Environnement d'une campagne
2. Le candidat
3. Le mandataire
4. L'expert-comptable et le compte de campagne
5. Les partis politiques
6. La CNCCFP
7. L'équipe de campagne et les bénévoles
8. Le rétroplanning

→ 2. LE COMPTE DE CAMPAGNE

1. Organisation financière
2. Définition
3. Dépenses électorales
4. Ressources
5. Fusion de liste
6. Evènements post dépôt du compte de campagne

→ 3. CONCLUSION

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exposés
- QCM
- Support de documentation

INTERVENANT
Pierrick CHAUVIN, Expert-comptable

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

IFRS - MODULE 1 : LES BASES ET GRANDS PRINCIPES EN COMPTABILITÉ FRANÇAISE

EXP09
3 J

PUBLIC
Stagiaires en comptabilité, professionnels en comptabilité

PRÉREQUIS
Pas de prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
1. Comprendre le rôle de l'information comptable pour chacun des utilisateurs : A quoi sert l'information comptable ?
2. Comprendre le rôle d'un bilan et d'un compte de résultat
3. Réaliser les écritures d'inventaires avec les états comptables intermédiaires (journal, compte en té, balance)
4. Réalisation des états comptables principaux (bilan, compte de résultat)
5. Traitement particulier des stocks
6. Traitement de l'amortissement et de la dépréciation d'un actif

CONTENU PÉDAGOGIQUE
1. Bilan et compte de résultat : des images de l'organisation
2. Les engagements hors bilan
3. Le principe du coût historique
4. Le principe de prudence
5. Amortissement et dépréciations
6. Les organismes de la normalisation comptable en France pour une information réglementée

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Diaporama
- Exercices d'application / Etude de cas
- Echanges participants

INTERVENANT
Rebecca BENAIS CHEMAMA, Enseignante chercheuse en comptabilité /finance, Docteur en sciences de gestion de l'universite d'Angers

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 1 200 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** ou **stagiaire** : 900 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 900 €
Non Adhérent : 1 500 €

IFRS - MODULE 2 : PRÉSENTATION DES NORMES IFRS

EXP10
2 J

PUBLIC
Stagiaires en comptabilité, professionnels en comptabilité

PRÉREQUIS
Cours de comptabilité 1er et 2ème année.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
1. Comprendre le cadre conceptuel de l'information financière (qui sont les régulateurs ? pour quels objectifs ?)
2. Comprendre la philosophie générale du référentiel IFRS (pour quels utilisateurs ? pour quels besoins ?)
3. Maîtriser le contenu du cadre conceptuel (le champ d'application des normes IFRS, les objectifs, le caractère utile de l'information financière)
4. Mettre en place des états financiers conformes aux normes IFRS (Bilan, Compte de résultat, écritures d'inventaire relatives aux stocks)

CONTENU PÉDAGOGIQUE
1. Les normalisateurs et leur interaction avec les autres organismes
2. Le processus d'élaboration d'une norme
3. Cadre institutionnel du passage aux normes IFRS par l'Europe
4. Le champ d'application des normes IFRS
5. Les normes en vigueur
6. Les principes fondamentaux des normes IFRS
7. Comparaison de la vision comptabilité française versus IASB

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Diaporama
- Exercices d'application / Etude de cas
- Echanges participants

INTERVENANT
Rebecca BENAIS CHEMAMA, Enseignante chercheuse en comptabilité /finance, Docteur en sciences de gestion de l'universite d'Angers

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 800 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 600 €
Adhérent IFEC + Stagiaire : 400 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 600 €
Non Adhérent : 1 000 €

COMPTABILITÉ

MODULE E-LEARNING

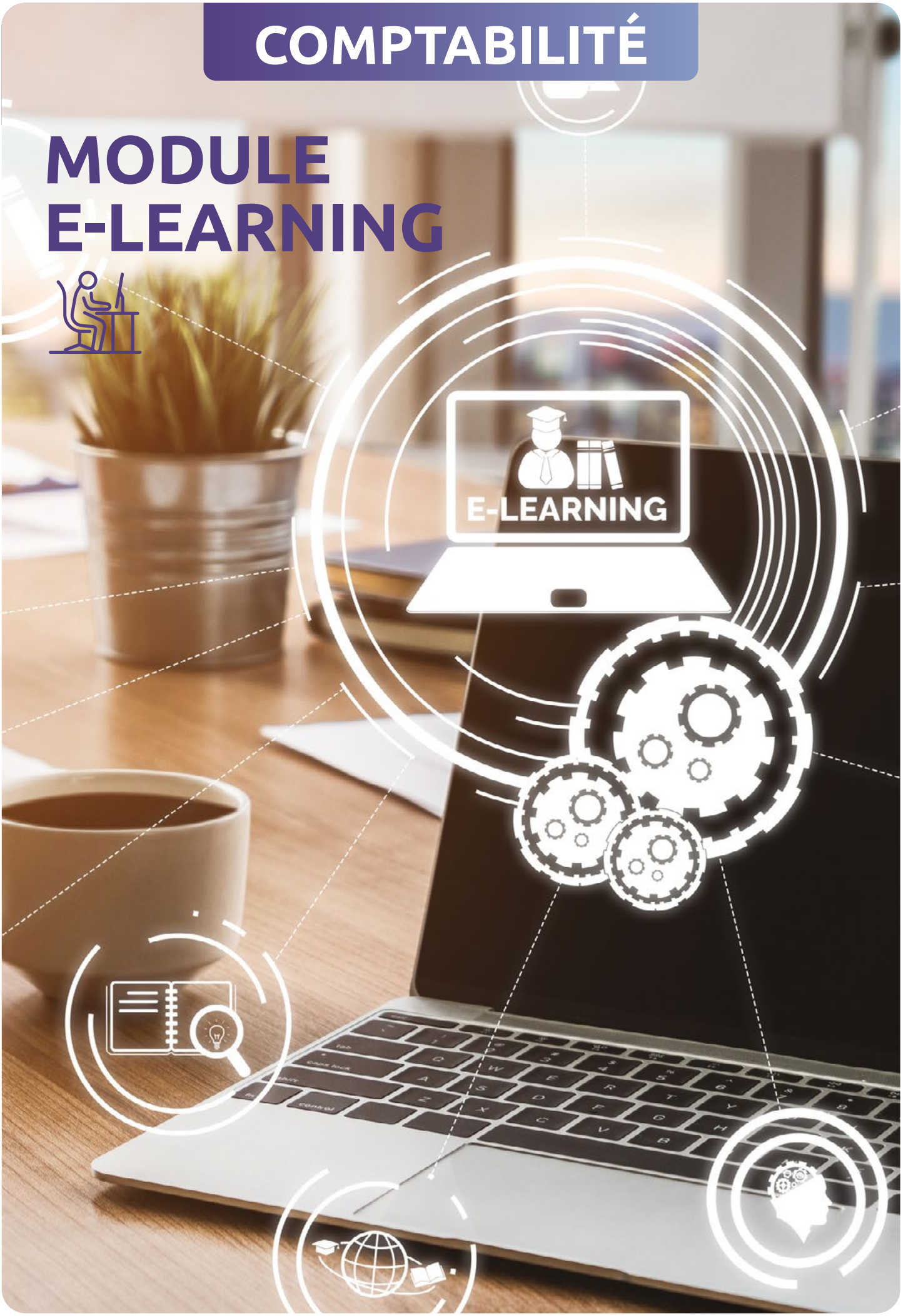

PARCOURS E-LEARNING : PRÉSENTER L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L-CY7410
3 H 30

PUBLIC
Comptables, Responsables comptables et financiers, Commissaires aux comptes

PRÉREQUIS
Bonne maîtrise des techniques comptables

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser les étapes d'élaboration de l'annexe
- Identifier les informations requises
- Présenter et rédiger l'annexe des comptes annuels

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Que dit la règlementation en matière d'annexe ?

- Les différentes sources règlementaires
- Les différents types de présentation en fonction de la taille ou de la forme juridique de l'entreprise
- Les liens avec la liasse fiscale et le rapport de gestion

- Quelle méthode pour recenser les informations nécessaires à l'élaboration de l'annexe ?

- Quelle structure et forme choisir pour l'annexe ?
- La forme des informations communiquées
- Les différentes parties de l'annexe
- Le plan de l'annexe en 5 parties

- Focus sur des points particuliers de l'annexe
- Les méthodes comptables : méthodes de référence, changement de méthode ou d'estimation, correction d'erreurs
- Engagements hors bilan et les autres opérations non inscrites au bilan
- Engagements de retraite et assimilés
- Transactions avec les parties liées
- Présentation des impacts d'une crise (sanitaire, économique ou autre)

- **Illustration : extraits d'annexes réelles**
- **APRÈS**
  Classe virtuelle (1h30) : pour échanger et questionner sur la mise en pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT
Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, membre du jury du DEC

DATES
19 octobre 2021
18 novembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 374 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 374 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 374 €
Non Adhérent : 374 €

COMPTABILITÉ

ASYNCHRONE + CLASSE VIRTUELLE

BUSINESS MOOC - COMPTABILITÉ APPROFONDIE : LA CLÔTURE DES COMPTES

CY7200
12 H

PUBLIC
Comptables expérimentés, Responsables comptables et financiers
Toute personne souhaitant évoluer vers la fonction de Responsable comptable

PRÉREQUIS
Une première expérience en clôture des comptes annuels

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Résoudre les principales difficultés techniques de l'arrêté des comptes
- Comptabiliser l'ensemble des opérations comptables conduisant à l'élaboration des états financiers de l'entreprise
- Organiser les travaux comptables de manière efficiente
- Mettre en œuvre la révision des comptes

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1
- Appliquer la réglementation comptable et évaluer les actifs immobilisés
- Les critères de comptabilisation des immobilisations
- L'évaluation des coûts d'entrée
- Le traitement des dépenses postérieures à l'acquisition
- Les amortissements et dépréciations
- Les cessions et sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Les catégories de titres et leurs coûts d'entrée
- L'évaluation à la clôture et lors de la cession de titres

Activités
- Traiter des dépenses postérieures à l'acquisition
- Construire la partie immobilisation du manuel des procédures comptables

MODULE 2
- Évaluer les autres actifs et passifs
- L'évaluation des stocks et le calcul de marges
- L'évaluation des créances
- L'évaluation des passifs et provisions
- L'évaluation des capitaux propres
- L'évaluation des dettes sociales
- Classe virtuelle de 45 minutes pour échanger et poser en direct ses questions à l'expert

Activités
- Construire un arbre de décision sur les provisions
- Construire la partie stock du manuel des procédures comptables

MODULE 3
- Réviser les comptes et établir les états financiers
- La révision des comptes
- L'organisation des travaux de clôture : planning et préparation
- Les techniques et moyens de contrôle en fonction de la nature du risque
- L'annexe des comptes annuels et les engagements hors bilan

Activités
- Élaborer une partie du dossier d'établissement des comptes

MODULE 4

- Échanger et mettre en application
- **Cas pratique de synthèse sur la clôture des comptes annuels**
- Cycle immobilisation
- Stocks, créances
- Provisions pour risques et charges

Témoignages

- Retours d'expériences de praticiens (responsables comptables en entreprise) sur leurs pratiques de la clôture tant du point de vue technique qu'organisationnel

MODULE 5

- Classe virtuelle d'1h30
- Échanger sur la correction du cas pratique et les points de difficultés éventuellement rencontrés
- Poser en direct vos questions à l'expert

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

27 septembre 2021
04,11,18, 25, 29 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 765 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 765 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 765 €
Non Adhérent : 765 €

GESTION FINANCES

FACE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : COMMENT ÉQUILIBRER LES RAPPORTS DE FORCE ? LE DOSSIER DE FINANCEMENT VU PAR LES ENGAGEMENTS

GES03
1 J

PUBLIC
Expert-comptable, Commissaires aux comptes, collaborateurs

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Pour vous permettre de comprendre comment sont octroyés les crédits, il est important de connaître le quotidien d'un chargé d'affaires, les étapes incontournables à la rédaction d'un dossier d'octroi, les circuits de décision, la modélisation des notations internes et les différents services pouvant intervenir dans le cadre des entreprises en difficultés à l'appui notamment du guide de la médiation de la Banque de France.

Pour finir, nous aborderons ensemble les informations à renseigner dans la rédaction de vos bilans ou de vos prévisionnels.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

LES POINTS DE VIGILANCE DEMANDES AUX CHARGES D'AFFAIRES
- La gestion des débiteurs
- Les renouvellements des dossiers
- Les tâches risques (dégradation de cotation BDF, incidents, baisse des flux, dégradation EBE, dégradation des fonds propres, etc...)
- Les contrôles internes (analyse des LBO, dossiers en situations dégradés, conditions d'octroi, respects des règles d'endettement, ….)

LE RENOUVELLEMENT DES LIGNES VU PAR LES ENGAGEMENTS
- Les documents incontournables préalables
- Les questions à se poser

LE DOSSIER DE FINANCEMENT FACE AUX DECISIONS DES ENGAGEMENTS
- Points de vigilance
- Quels éléments prioriser
- L'approche BFR souvent oubliée

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Echanges participants
- Exposés

INTERVENANT
Peggy TAILLANDIER

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE À LA GESTION DE L'ENTREPRISE - NIVEAU 1

GF1800
2 J

PUBLIC
Toute personne souhaitant comprendre la logique financière et le lien entre les opérations de la vie d'entreprise et les états financiers

PRÉREQUIS
Aucune connaissance spécifique en finance n'est nécessaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Comprendre le contenu et l'utilité des documents comptables et financiers nécessite
- De décliner les objectifs et la logique de construction des comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe
- De comprendre l'impact des opérations de l'entreprise sur les états financiers
- De construire et interpréter les principaux agrégats financiers

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Passer de la « vraie vie » à sa représentation comptable
- Les 4 axes de la finance d'entreprise
- Les opérations de l'entreprise et les cash flows en résultant
- Le passage de la trésorerie à la comptabilité
- **Cas pratique : déterminer les cash flows d'un business puis en déduire sa représentation comptable**

- Montrer pourquoi le bilan est un document essentiel qui se modifie à chaque opération
- L'impact des opérations courantes (achats, ventes, investissements, financements...) sur le bilan et le résultat
- Pourquoi certaines opérations ont un impact sur le résultat et d'autres pas
- Comprendre la différence entre les charges calculées (amortissements, dépréciations, provisions) et les charges impactant la trésorerie
- **Cas pratique : calculer l'effet d'opérations sélectionnées sur le bilan et le compte de résultat**

- Étudier l'utilité des états financiers
- Une obligation légale : des outils de communication vers les parties prenantes (actionnaires, créanciers, clients, État, salariés...)
- Des outils de mesure et de pilotage de la performance économique et financière de l'entreprise.
- Le contenu des notes annexes
- Comment l'analyse attentive des notes annexes complète utilement la lecture du bilan et du compte de résultat
- **Cas pratique : analyser la structure d'une liasse fiscale ou comptable**

- Lire le bilan : quels sont les enseignements-clés ?
- Le principe de construction du bilan : l'équilibre permanent entre les fonds mis à disposition de l'entreprise et l'usage qu'elle en fait
- Le contenu des principaux postes du bilan : immobilisations corporelles et incorporelles ; stocks ; créances ; disponibilités ; capitaux propres ; dettes ; dépréciations
- Comment regrouper ces postes en grandes masses pour faciliter l'interprétation du bilan.
- L'étude de la structure financière
- **Cas pratique : interpréter la structure d'un bilan et comparer des sociétés de secteurs différents**

- Comprendre la construction du compte de résultat et l'interpréter
- Le principe de construction : enregistrer toutes les variations de valeur de patrimoine que connaît l'entreprise
- Le contenu des principaux agrégats : chiffre d'affaires ; résultat d'exploitation ; résultat financier ; résultat exceptionnel ; résultat net
- L'étude de la rentabilité
- **Cas pratique : interpréter la structure du résultat et comparer des sociétés de secteurs différents**

APRÈS

- Fun Learning Box : une solution innovante pour réviser en s'amusant
- Évaluation en ligne post-formation : les points-clés de la finance d'entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

20-21 septembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 988 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 836 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 836 €
Non Adhérent : 1 292 €

DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE À LA GESTION DE L'ENTREPRISE NIVEAU 2

GF2800
2 J

PUBLIC

Managers et Responsables opérationnels, Contrôleurs de gestion, Directeurs de business unit, Chefs de projet, Responsables comptables et financiers récemment nommés

PRÉREQUIS

Niveau de la formation « Finance pour non-financiers - Niveau 1»

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Prendre des décisions en intégrant la logique financière de l'entreprise nécessite

- De s'approprier le vocabulaire et comprendre la logique financière de l'entreprise
- D'utiliser les outils des financiers pour faire un diagnostic de l'entreprise et la piloter
- De traduire en termes financiers les incidences d'un projet en vue de porter un jugement

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre le fonctionnement économique d'une entreprise et sa gestion financière
- Les trois cycles de l'activité - investissement, exploitation, financement - et leurs incidences financières
- Les problèmes financiers permanents : équilibre et rentabilité
- Les 4 axes de « la gestion financière » : financer, investir, performer, rémunérer
- **Cas pratique : découvrir une entreprise par ses comptes annuels, qu'en conclure ?**

- Lire un bilan
- Comment passer des rubriques comptables aux masses du bilan interprétables sous un angle financier
- **Cas pratique : construire un bilan financier à partir de la documentation comptable**
- Les indicateurs de capitaux investis et l'analyse de leur efficience
- Les ressources de financement et le diagnostic de la structure financière
- Comment évaluer le risque de faillite
- **Cas pratique : identifier les besoins, les ressources de financement et leur équilibre**

- Lire un compte de résultat
- Analyse de la structure et de la formation du résultat
- Calcul et signification des indicateurs de marge : REX, EBIT, RN, etc...
- **Cas pratique : analyser un compte de résultat et évaluer la performance**

- Mesurer la rentabilité de l'entreprise
- Pourquoi ne suffit-il pas de dégager un résultat positif pour être rentable ?
- Déterminer le revenu des capitaux et leur rendement
- Comment passer de la rentabilité économique à la rentabilité financière ?
- **Cas pratique : mesurer la rentabilité**

- Suivre les cash flows
- Définition du cash-flow et différence avec résultat
- Cash-flows économiques et cash flows de financement
- Les mesures de l'autofinancement : EBE, EBITDA, CAF
- **Cas pratique : calculer les indicateurs de gain de trésorerie**
- Tableaux de financement : leur présentation et leur interprétation
- **Cas pratique : lire un tableau de flux de trésorerie et l'interpréter**

- Analyser un projet d'investissement
- Budget prévisionnel (business plan) : la projection des recettes et des dépenses
- Mesures pluriannuelles de la rentabilité d'une opération : VAN, TRI...
- Plans de financement : le suivi de l'équilibre de la trésorerie dans le temps
- **Cas pratique : déterminer les free cash flows générés par un projet d'investissement puis conclure sur sa rentabilité et son équilibre**

- S'initier à l'évaluation d'entreprise
- Objectifs et méthodologie
- Approches patrimoniales, financières et comparatives

APRÈS
- Module E-learning : analyse financière - les points-clés
- Fiche outil : les principaux indicateurs et ratios d'analyse financière
- Évaluation en ligne post-formation : les points-clés de la finance niveau 2

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre formation

DATES

15-16 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 053 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 891 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 891 €
Non Adhérent : 1 377 €

CONSEIL PATRIMONIAL

LE STATUT DE LOUEUR EN MEUBLÉ

CS01
1 J

PUBLIC
Tout Public

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser l'ensemble des règles juridiques et fiscales de la location meublée professionnelle ou non professionnelle
- Optimiser son activité de gestion locative
- Identifier les avantages et inconvénients de cet investissement locatif
- Comprendre et conseiller les différents statuts LMP/LMNP selon la situation de l'investisseur

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ LE TRAITEMENT JURIDIQUE DE LA LOCATION MEUBLÉE
- La définition de la location meublée et le contrat de location meublée
- Les textes régissant la réglementation de la location meublée (notamment la location touristique)
- Les charges récupérables et les réparations locatives
- Les nouveaux apports de la loi Alur
- L'inventaire des meubles meublants et des accessoires

→ LA FISCALITÉ DE LA LOCATION MEUBLÉE AU REGARD DES REVENUS GÉNÉRÉS
- L'imposition dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
- Les notions fiscales de loueur professionnel et non professionnel
- Le bilan d'ouverture
- Les règles en matière d'impôts : TVA, CFE, Taxe d'habitation, Taxe de séjour

→ LE RÉGIME SOCIAL DU LOUEUR EN MEUBLÉ
- L'appréciation des règles en matière de cotisations sociales

→ LE RÉGIME FISCAL DU LOUEUR EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNEL (LMNP)
- Les conditions d'accès au statut du régime fiscal LMNP
- Les modalités d'imposition du régime fiscal LMNP
- Les avantages et inconvénients du régime LMNP

→ LE RÉGIME FISCAL DU LOUEUR EN MEUBLÉ PROFESSIONNEL (LMP)
- Les conditions d'accès au statut du régime fiscal LMP
- L'appréciation du caractère professionnel de l'activité
- Les modalités d'imposition du régime fiscal LMP
- Les avantages et les inconvénients du régime LMP
- Le régime fiscal en matière de plus-value de cession
- Les particularités fiscales en matière d'IFI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- QCM
- Support pédagogique remis aux participants

INTERVENANT

Frédéric ESPIRAT / Carlos TEIXEIRA

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 700 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 500 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 500 €
Non Adhérent : 900 €

MASTER 2 GESTION DE PATRIMOINE EN COLLABORATION

CS02
35 J (210 h)

PRÉREQUIS
BAC+ 4 et BAC+3
(Un rythme de formation adapté aux contraintes des professionnels)

OBJECTIFS
Le Master Gestion de Patrimoine, créé il y a 30 ans, délivre les outils techniques et les méthodes destinés à apporter aux participants une compétence pluridisciplinaire dans les domaines juridiques, fiscaux et financiers, leur permettant de bâtir une stratégie patrimoniale globale pour leurs clients.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS
Bien que spécialisé, le diplôme donne accès à l'ensemble des métiers commerciaux de la banque. Il permet de répondre aux plans de carrières des participants mais aussi des DRH des candidats ayant capacité à évoluer et s'adapter aux contraintes des secteurs bancaire et financier.

CONTENU
Le Master Gestion de Patrimoine apporte les outils, les techniques et méthodes aux participants pour leur donner une compétence pluridisciplinaire dans les domaines juridiques, fiscaux et financiers.

ÉVALUATION
L'évaluation comprend :
- Des évaluations pour chacun des modules, sous forme de projets, de dossiers de groupes ou individuels ou épreuves écrites
- La rédaction d'un mémoire et sa soutenance avec l'accompagnement d'un intervenant du Master

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES
Jean-Marc CHEVASSUS et Frédéric ESPIRAT

Ce diplôme délivre les habilitations nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine, dont la Compétence Juridique Associée (CJA).
Un diplôme classé parmi les meilleurs Masters en Gestion de Patrimoine depuis 2010 (SMBG)
Le réseau des diplômés du CLUBB Un rythme de formation adapté aux contraintes des professionnels

DATES
D'octobre 2021
à septembre 2022

TARIFS HT
6 500 € + frais d'inscription : 243 €

CRÉATION D'UN PÔLE CONSEIL PATRIMONIAL : MISE EN PLACE DANS LE CABINET OU/ET CRÉATION D'UNE FILIALE

CS03
0,5 J

PUBLIC
Collaborateurs confirmés, Commissaires aux comptes, Experts-comptables

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser les savoirs techniques et juridiques pour créer et développer un pôle de conseil en gestion de patrimoine
- Créer et développer une clientèle patrimoniale

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ RESPECTER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- Compatibilité entre le conseil patrimonial et l'activité d'expert-comptable et de CAC
- Les incidences sur l'activité d'expertise comptable et d'audit
- Le conseil patrimonial et les consultations fiscales, sociales pour les particuliers
- L'environnement juridique des activités d'intermédiaire en assurance et de CIF
- La structure d'exercice
- Le choix du développement du conseil patrimonial en interne, choix de l'externalisation
- Le développement externe via l'association, rachat, participation, création ex-nihilo

→ CADRE JURIDIQUE DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS, SERVICES ET CONSEILS PATRIMONIAUX
- Le cadre juridique des produits et services d'investissement
- Les contrats de prestations, les produits et services à disposition d'un conseiller patrimonial
- Les modes de rémunération
- Les obligations de formation initiale et continue

Exercice d'application : présentation des documents réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Éxposé
- Cas pratique
- Échanges

INTERVENANT
Frédéric ESPIRAT, Expert-comptable, Ingénieur Patrimonial

DATE
28 septembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 200 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** ou **stagiaire** : 150 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 150 €
Non Adhérent : 250 €

DROIT COMMERCIAL & DROIT DES AFFAIRES

LES BAUX COMMERCIAUX

JUR01
0,5 J

PUBLIC
Tout public

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser l'actualité législative et jurisprudentielle des baux commerciaux
- Être à jour de la loi Pinel du 18 juin 2014, de son décret d'application du 3 novembre 2014, de la loi Macron du 6 août 2015, de la loi Pacte du 22 mai 2019
- Optimiser la rédaction des clauses sensibles
- Conseiller une clientèle de collectivités locales, d'artisans, de commerçants et d'investisseurs en immobilier commercial
- Évaluer les conséquences financières des baux
- Identifier les points de négociation

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- Les conventions dérogatoires au statut : quels changements dans votre pratique ?
- La nouvelle durée du bail : les solutions et clauses prévues par la réforme
- La forme du congé : allègement du coût et du formalisme
- La nouvelle sanction des clauses contraires au statut : le réputé non écrit
- Le nouveau régime de la cession du bail
- La nouvelle répartition des obligations bailleur-preneur (travaux, impôts)
- Les apports de la loi Pinel en matière de fixation des loyers
- Le nouveau droit de préemption du locataire

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Exemples et cas pratiques illustrant les fondamentaux
- Expertise d'un praticien spécialisé
- Partage d'expérience

INTERVENANT
Consultant spécialisé en Droit Commercial

DATE
7 octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

PARCOURS
LES FONDAMENTAUX DU DROIT DES SOCIÉTÉS

DS1900
3 J

PUBLIC
Toute personne amenée à pratiquer le droit des sociétés et n'ayant bénéficié dans cette matière d'aucune formation ou d'une formation initiale réduite

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Pour adapter et sécuriser sa pratique professionnelle en tenant compte des contraintes juridiques liées à la vie des sociétés, cela implique de :

- Maîtriser les règles de constitution et de fonctionnement des différentes structures sociales (SA, SARL, EURL, SAS...)
- Identifier et choisir la forme de société adaptée au projet d'entreprise
- Adapter sa pratique quotidienne au droit des sociétés en fonction de la forme de l'entreprise

CONTENU PÉDAGOGIQUE
AVANT

- Module E-learning : les principes essentiels des sociétés civiles et commerciales

- Appliquer les règles générales du droit des sociétés
- Entreprise individuelle ou sociétaire ?
- Les différents types de sociétés, avec ou sans personnalité morale : comment et pour qui ?
- La société en tant que personne morale : la capacité juridique ; la dotation financière et le capital social ; la contribution aux pertes ; le partage des bénéfices ; les associés ; l'affectio societatis

- Maîtriser les règles de constitution d'une société : étape par étape
- La rédaction des statuts
- Les formalités de publicité
- Le régime des actes passés pendant la période de formation
- **Atelier de réflexion : à partir de modèles de statuts, cerner les clauses spécifiques à chaque forme sociale**

- Cerner les spécificités des sociétés « hybrides » pour mieux comprendre les enjeux : SARL/EURL
- Le statut des dirigeants
- La responsabilité des associés
- La circulation des parts
- Le régime des décisions collectives
- **Cas pratiques : valider le cumul contrat de travail / fonction de gérant**

- Les sociétés de capitaux, la SA : pour quel projet choisir cette structure ?
- Directoire ou conseil d'administration
- La répartition des pouvoirs
- Le cumul des mandats
- La responsabilité et la révocation des dirigeants
- Les modalités des décisions collectives
- Le contrôle des conventions réglementées

- La SAS : pourquoi la choisir ?
- La souplesse des statuts
- Les pactes de préférence et d'actionnaires
- L'analyse des clauses particulières
- La distinction entre EURL, EIRL et SASU
- **Cas pratique : effectuer la tenue de registres des mouvements de titres**

- Distinguer les sociétés de personnes et en cerner les opportunités : sociétés civiles et sociétés en nom collectif
- Comment et pourquoi utiliser les sociétés civiles et les SNC (Société en Nom Collectif) ?
- Le fonctionnement de la société civile et de la SNC
- Le régime de responsabilité
- La publication des comptes, la transparence des comptes, la transparence fiscale, l'ingénierie patrimoniale et familiale, l'utilisation dans les groupes

APRÈS
- Quiz : la création d'une société, étape par étape et la répartition des pouvoirs selon la forme juridique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant
- Un support est remis en début de formation à chaque participant et est disponible sur l'espace pédagogique en ligne

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATES

8-9-10 décembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 1 326 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 1 122 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 1 122 €
Non Adhérent : 1 734 €

PACTES D'ACTIONNAIRES : TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ET DE RÉDACTION

DS3120
1 J

PUBLIC
Juristes d'entreprise et de banque, Responsables de la négociation, de la mise en place et du suivi des opérations financières de haut de bilan, sociétés de valorisation de la recherche, Avocats, Notaires, Experts-comptables

PRÉREQUIS
Avoir une pratique certaine en droit des sociétés

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Optimiser les techniques de négociation et de rédaction des pactes
- Identifier les clauses les plus sensibles des pactes d'actionnaires pour maximiser la sécurisation juridique de l'accord
- Assurer une organisation efficace de la relation entrepreneurs/investisseurs – minoritaires/majoritaires

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE DES PACTES D'ACTIONNAIRES
- Déterminer la nature et le régime juridique à l'aune notamment de la réforme du droit des contrats
- Comprendre les enjeux de la conformité du pacte à la loi et aux statuts
- Déterminer sa validité par rapport à l'ordre public sociétaire
- Recourir aux avantages particuliers et actions de catégorie pour véhiculer certains droits politiques et/ou financiers

→ SÉCURISER LA NÉGOCIATION ET LA CONCLUSION DES PACTES D'ACTIONNAIRES
- La chronologie de la négociation
- Les conditions de formation du pacte « contrat »
- L'intérêt du préambule
- Les différents groupes d'actionnaires
- Le champ d'application du pacte

→ OPTIMISER LA RÉDACTION DES CLAUSES DES PACTES D'ACTIONNAIRES
- Les clauses relatives à la répartition du capital, à l'évolution du pacte et à l'organisation du pouvoir
- Les clauses garantissant un droit concédé à un actionnaire
- Les clauses de sortie
- **Partage d'expériences : examen de clauses tirés de la pratique de l'intervenant et détection des pièges, présentation de techniques rédactionnelles**

→ CERNER LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXÉCUTION ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ JURIDIQUE DES PACTES D'ACTIONNAIRES
- Les principales difficultés liées à l'exécution
- Les modalités de fixation du prix en cas de cession et clauses financières
- Les clauses relatives à la gestion et aux risques liés à la gestion
- La clause de durée du pacte
- Les cas spécifiques des sociétés cotées : obligations de publicité et action de concert

- Comment renforcer l'efficacité juridique du pacte
  - La nomination d'un gestionnaire du pacte
  - La clause pénale ou de résiliation
  - Les mesures préventives
  - Le contentieux
- **Atelier de réflexion : analyse de clauses à partir de la jurisprudence la plus récente afin d'en déduire les précautions rédactionnelles à prendre**

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATE

6 décembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 761 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 644 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 644 €
Non Adhérent : 995 €

CESSION DE DROITS ET GARANTIES DE PASSIF : LES PIÈGES À ÉVITER

DS3600
1 J

PUBLIC
Juristes, repreneurs et vendeurs d'entreprises, Banquiers, Responsables de sociétés de capital-risque, Avocats, Notaires, Experts-comptables

PRÉREQUIS
Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Optimiser la rédaction des clauses contractuelles dans les cessions de droits sociaux
- Détecter les pièges afin de sécuriser au mieux cette étape
- Prévenir les difficultés et les risques de contentieux lors de la mise en place des garanties

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ LES PRÉOCCUPATIONS DE CHACUNE DES PARTIES LORS D'UNE OPÉRATION D'ACQUISITION OU DE CESSION D'UNE ENTREPRISE
- Pour le vendeur : limiter le périmètre et la durée des garanties à consentir dans le cadre de la cession
- Pour l'acquéreur : obtenir des garanties satisfaisantes sur le patrimoine et l'activité de la société cible

→ PRÉPARER EFFICACEMENT UNE GARANTIE DE PASSIF
- La due diligence (analyse des risques de la société cible, détermination du niveau de garantie...)
- Les limites de l'audit
- Le contenu des déclarations de la GAP (périmètre)
- Les sanctions en cas de déclarations inexactes

→ MAÎTRISER LES GARANTIES LÉGALES
- Les obligations légales de garantie dans la vente, la cession de créance et la cession de fonds de commerce
- Les intérêts et limites
- La mise en cause de la responsabilité des dirigeants de la cible

→ IDENTIFIER ET SÉCURISER LES GARANTIES CONTRACTUELLES
- La déclaration préalable
- L'objet de la garantie : passif ; actif ; hors bilan
- Le bénéficiaire de la garantie : acquéreur ; société ; créanciers de la société
- La nature de la garantie : réduction du prix ou indemnité

→ RÉDIGER UNE CLAUSE DE GARANTIE
- Le contenu principal de la clause
- Les garanties d'exécution de la clause (rétention d'une partie du paiement, nantissement de droits sociaux, séquestre, cautionnement)
- Le contentieux des clauses de garantie
- Les clauses attributives de compétence ; clause d'arbitrage

→ ATELIER DE RÉFLEXION : ANALYSE DE CLAUSES ET DE L'ÉVOLUTION JURISPRUDENTIELLE POUR AMÉLIORER SA TECHNIQUE RÉDACTIONNELLE
- Cas pratiques
  - Analyser les déclarations d'une convention de garantie d'actif et de passif
  - Proposer les solutions contractuelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATE

25 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 761 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 644 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 644 €
Non Adhérent : 995 €

CGV / CGA : LES NÉGOCIER ET LES RÉDIGER

DC2960
1 J

PUBLIC
Expert-comptable, Juriste, Collaborateurs

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances sur le droit des contrats

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Appliquer le cadre juridique des CGV (Conditions Générales de Vente) et des CGA (Conditions Générales d'Achat)
- Structurer, rédiger et mettre à jour ses CGV et ses CGA
- Distinguer les diverses possibilités de rédaction des différentes clauses des conditions générales

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE DES CGV ET DES CGA
- Le cadre juridique des CGV (le code de commerce et le code civil)
- Les CGV, « socle unique » de la négociation commerciale
- Le choix des outils contractuels : CGV - CCV (Conditions Catégorielles de Vente) - CPV (Conditions Particulières de Vente)
- Le cadre juridique des CGA
- L'articulation entre les CGV et les CGA

→ DISTINGUER LES DIFFÉRENTES CLAUSES DES CGV ET DES CGA
- Le champ d'application
- Encadrer les conditions juridiques et financières de la vente (barème des prix unitaires, réduction des prix)
- Encadrer les modalités de paiement : facturation, délais de paiement, pénalité de retard et conditions d'escompte
- Appréhender la différence entre le transfert de propriété (clause de réserve de propriété) et le transfert de risques
- Rédiger la clause de responsabilité
- Déterminer le droit applicable et le tribunal compétent
- Les autres clauses : la compensation, la propriété intellectuelle et la force majeure
- **Mise en situation : préparer la négociation de certaines clauses (responsabilité, transfert de propriété etc.) et identifier les marges de manœuvre dans la négociation et la rédaction de ces clauses**

→ IDENTIFIER LES CLAUSES RECOMMANDÉES POUR LES CGV ET LES CGA
- L'exclusion des pénalités prédéterminées
- La prescription
- La cession et l'intuitu personae
- Les remises et ristournes
- Les assurances
- La protection de stock
- La résiliation

- **Cas pratique : analyser des exemples de CGV B to B et proposer des solutions de sécurisation**

→ APPRÉHENDER CLAUSES SPÉCIFIQUES DES CGV B TO C

- La notion de consommateur
- Les garanties légales
- Les clauses abusives
- Le droit de rétractation

- **Atelier de réflexion : établir une synthèse des principales différences entre les CGV BtoC et les CGV B to B**

→ APRÈS

- Coaching post-formation : 3 questions à l'expert

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATE

28 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 709 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 600 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 600 €
Non Adhérent : 927 €

DROIT COMMERCIAL & DROIT DES AFFAIRES

MODULE E-LEARNING

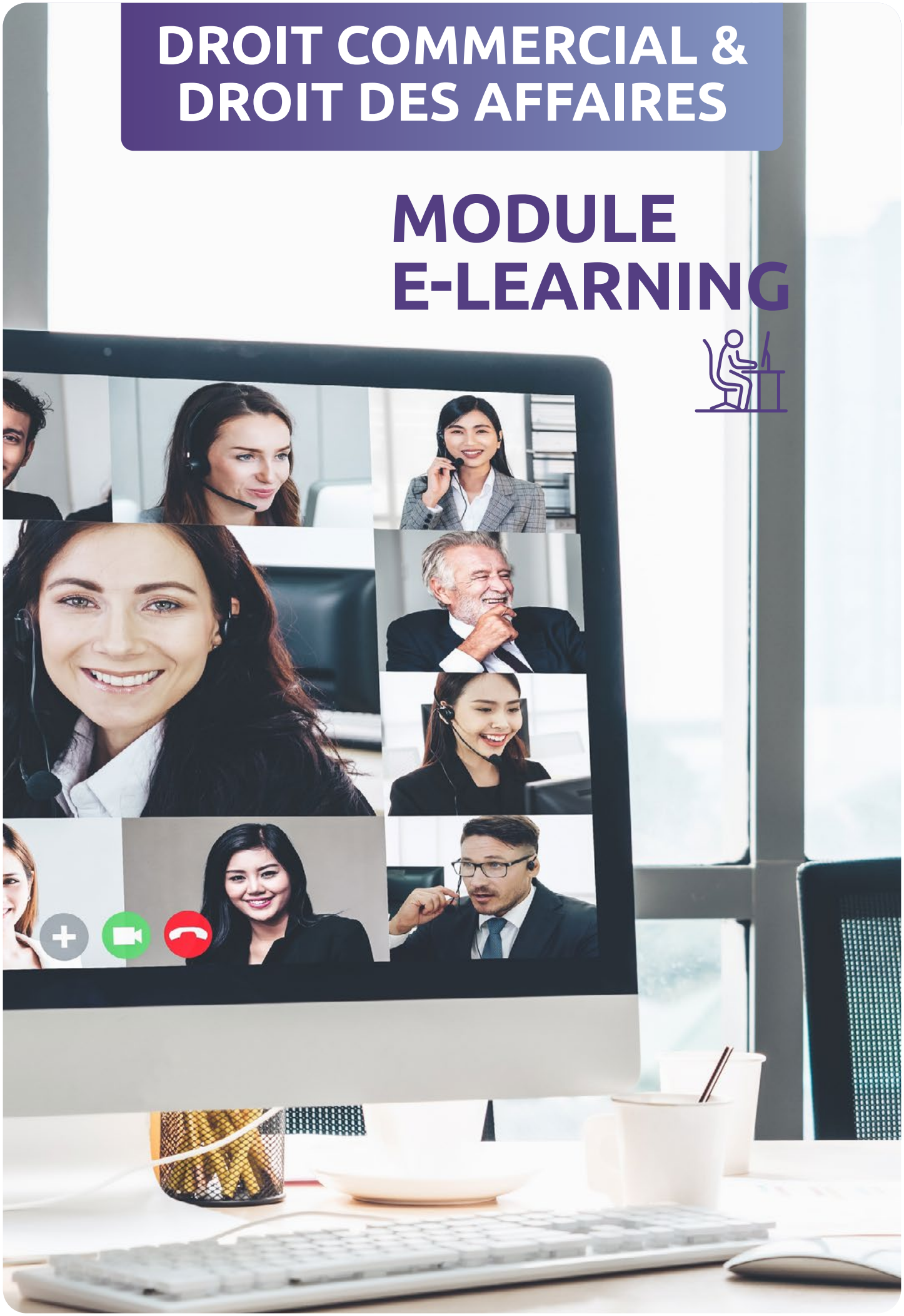

PARCOURS E-LEARNING : LES PRINCIPES ESSENTIELS DU DROIT DES SOCIÉTÉS

L-DY7210
4H+1H30
(5H30)

PUBLIC

Toute personne amenée à pratiquer le droit des sociétés et n'ayant bénéficié dans cette matière d'aucune formation ou d'une formation initiale réduite

PRÉREQUIS

Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser la notion de personnalité juridique des sociétés civiles et commerciales
- Identifier les étapes de la création d'une société civile ou commerciale et distinguer les spécificités des différentes sociétés
- Cerner les pouvoirs et les responsabilités des dirigeants/associés

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ SÉQUENCE 1

LE DROIT DES SOCIÉTÉS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

- **Module 1. Découvrir les sociétés civiles et commerciales**
  APRÈS
  - Tableau récapitulatif : ensemble des actes et pièces à recueillir pour la constitution d'une société
  - Tableau récapitulatif : rappel des seuils en vigueur pour bénéficier de certains allégements ou au contraire être soumis à de nouvelles contraintes (régime de la TVA, obligations comptables et juridiques, désignation d'un CAC)

- **Module 2. La SA : constitution, fonctionnement, transformation**
  APRÈS
  - Tableau récapitulatif : les conventions réglementées dans les SA
  - Fiche pratique : transformation de la SA en SAS
  - Fiche pratique : mentions du rapport de gestion dans les SAS

- **Module 3. La SARL : constitution, fonctionnement, transformation**
  APRÈS
  - Fiche pratique : conditions de majorité des AG de SARL
  - Tableau récapitulatif : les conventions réglementées dans les SA
  - Fiche pratique : désignation d'un commissaire à la transformation en cas de transformation de la SARL

- **Module 4. La SAS : constitution, fonctionnement, choix et opportunités**

- **Module 5. La SNC : constitution, fonctionnement, spécificités**
  APRÈS
  - Fiche pratique : la gérance au sein de la SNC
  - Fiche pratique : les décisions collectives au sein de la SNC

- **Module 6. Les fusions, scissions, APA : distinguer les 3 opérations et maîtriser les étapes-clés**
  APRÈS
  - Fiche pratique : calendrier sur la « constatation de la perte de la moitié du capital »
  - Formalités de publicité dans un JAL concernant l'AG constatant la perte des capitaux propres
  - Calendrier sur la réduction du capital non motivée par des pertes
  - Tableau sur les formulaires de déclaration des bénéficiaires effectifs

SÉQUENCE 2
POUR ÉCHANGER EN DIRECT ET POSER SES QUESTIONS

- Classe virtuelle (1h30) : pour faire le point, échanger et questionner sur la mise en pratique [11h00 - 12h30]

APRÈS

Évaluation en ligne post-formation : les points-clés du droit des sociétés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATES

8 octobre
et 9 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 578 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 578 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 578 €
Non Adhérent : 578 €

PROTECTION SOCIALE

PROTECTION ET OPTIMISATION DES REVENUS PRÉVOYANCE ET RETRAITE

PROT01
1 J

PUBLIC
Experts-comptables, Collaborateurs confirmés

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Protection des revenus des dirigeants, de l'entreprise, des salariés
- Coûts des cotisations obligatoires et supplémentaires
- Optimisations
- Protection des revenus en prévision de la retraite, des dirigeants et des salariés
- Conformité des régimes de protection sociales supplémentaire de retraite

→ CONNAÎTRE
- Les essentiels en matière de protection du revenu et protection sociale tous statuts
- Les enjeux de la prévoyance
- Les dispositifs d'épargne dans l'entreprise : traitement fiscal et social / cotisations et prestations : dont avant, après la loi Pacte volet épargne retraite et entreprise
- Détecter les besoins de conseil du client chef d'entreprise : savoir l'interpeller sur les axes de réflexion majeurs
- Anticiper afin que le revenu du dirigeant soit préservé et optimisé
- Connaître les nouvelles opportunités induites par la loi Pacte volet retraite
- Les sources d'optimisation des revenus actuels et différés

→ SAVOIR EXPRIMER AU CLIENT
- Les axes de réflexion et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la protection du revenu d'activité, prévoyance et du revenu retraite

CONTENU PÉDAGOGIQUE
→ LES ENJEUX DE LA PROTECTION DU REVENU DU DIRIGEANT, DE L'ENTREPRISE ET DES SALARIES ET LES MISSIONS DE CONSEIL EN PROTECTION SOCIALE
- Les bases et les enjeux de la protection sociale : régimes obligatoires et supplémentaires / individuels et collectifs
- Les missions de protection du revenu :
  - Calculer des droits de prévoyance et de retraite
  - Couvrir les besoins de prévoyance et de retraite
  - Optimiser les revenus en préservant les besoins de prévoyance et de retraite
- Mettre en évidence les besoins

→ PRÉVOYANCE
- Régimes obligatoires : point d'attention et outils de découverte
- Régimes supplémentaires :
  - Quelles catégories de solutions pour quels besoins ?
  - Traitement fiscal et social des cotisations et des prestations

RETRAITE

- Régimes obligatoires : point d'attention et outils de découverte
- Régimes supplémentaires :
  - Quelles catégories de solutions pour quels besoins et quels objectifs ?
  - Avant / Après la Loi Pacte
  - Traitement fiscal et social, prélèvements sociaux : cotisations / prestations
  - Conditions dans le cadre de la succession
  - Cas de rachats anticipés
  - Transfert des valeurs intra : extra compartiments
- Approche globale du conseil : protection et optimisation des revenus pendant l'activité, prévoyance et en préparation de la retraite
- Quelles perspectives pour aller au-delà dans le conseil au client ?

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation avec Diaporama
- Illustration avec cas pratique
- Travaux et ateliers
- Jeux de rôles pour la démarche de détection, proposition et éventuelle vente de mission
- Partage d'expérience
- Synthèses comparatives

INTERVENANT

Christine BERGERON, Experte en protection sociale obligatoire, facultative, individuelle et collective, membre de l'institut de la protection sociale

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

PROTECTION SOCIALE SUPPLÉMENTAIRE : PRÉVOYANCE, FRAIS MÉDICAUX, RETRAITE - CHOISIR UNE FISCALITÉ ET UN PRODUIT

PROT02
1 J

PUBLIC
Experts-comptables, Collaborateurs confirmés

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Connaître les critères fondamentaux des choix de produits prévoyance, frais médicaux et retraire
- Concilier les enjeux de protection et d'optimisation des revenus
- Maîtriser les caractéristiques, avantages et bénéfices des différentes fiscalités de la protection sociale
- Prendre en compte l'ensemble des sources de rémunérations principales actuelles et différées du dirigeant
- Traitement fiscal et social des différents modes de rémunérations actuelles et différées
- Mesurer l'impact en prestations et coûts des arbitrages des rémunérations sur la protection sociale du dirigeant : prévoyance et retraite
- Savoir informer l'entreprise sur les possibilités à sa disposition
- Savoir sensibiliser l'entreprise sur les enjeux liés à la protection sociale

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1. CONTEXTE
- Définition
- Enjeux : Protection, Coûts, Optimisation des revenus, Conformité
- Attentes et besoins
- Les intervenants conseillers

2. ASPECTS TECHNIQUES : CARACTÉRISTIQUES DES SOLUTIONS SUPPLÉMENTAIRES : TYPOLOGIE ET FISCALITÉS
- Fiscalités de souscription
- Rémunérations actuelles et différées
  - Optimisation des revenus en activité et en retraite } DIRIGEANT SALARIÉ / TNS et COLLECTIF
- Produits : Comment choisir ?
- Modalités de mise en place : conformité

3. ASPECTS PRATIQUES
- Étude de cas : réaliser un audit pour une entreprise et orienter sur les options à disposition et adaptées

4. POST FORMATION
- Comment accompagner l'entreprise sur ce thème :
  - Actions à entreprendre
  - Moyens à mettre en œuvre

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Quiz
- Ateliers
- Apports didactiques
- Cas pratiques
- Plan d'action
- Co-développement

INTERVENANT

Christine BERGERON, Experte en protection sociale obligatoire, facultative, individuelle et collective, membre de l'institut de la protection sociale

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

MARKETING COMMUNICATION

AUTOMATISER VOTRE PROSPECTION SUR LINKEDIN

MKC01
0,5 J

PUBLIC
Tout acteur du cabinet en relation avec le marketing

PRÉREQUIS
Se munir d'un ordinateur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Bâtir sa stratégie prospective selon une méthodologie précise
- Maîtriser le logiciel d'automation
- Savoir prospecter au quotidien

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ 1. REVUE DES BASIQUES POUR PROSPECTER

a. Un profil parfait
b. Prospecter ne veut pas dire vouloir vendre à tout prix

→ 2. STRUCTURER SON PROCESS DE PROSPECTION

a. Qualifier vos prospects
b. Définir sa feuille de route (la liste des tâches)
c. Employer des modèles d'action (scénario-type)

→ 3. METTRE EN PLACE VOTRE LOGICIEL D'AUTOMATION

a. Présentation du logiciel utilisé
b. Automatiser les actions faible rendement
c. Créer des séquences et utiliser les triggers

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir
- À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations

INTERVENANT
Florian DUFOUR, Diplômé Expertise comptable / Network Conseil

DATE
1er octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 200 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 150 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 150 €
Non Adhérent : 250 €

VALORISEZ VOS COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

MKC02
0,5 J

PUBLIC
Experts-comptables, Collaborateurs confirmés

PRÉREQUIS
Savoir utiliser un ordinateur et maîtriser la navigation sur Internet

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Bravo ! Vous êtes titulaire d'une reconnaissance de compétence spécialisée ou avez engagé la démarche. Désormais, le temps est venu pour vous de mettre en valeur la (les) compétence(s) spécialisée(s) que vous avez choisie(s).
Vous êtes au moment précis où les interrogations fusent dans votre tête et où le doute peut s'immiscer : Que faire pour valoriser mon cabinet avec cette fameuse compétence spécialisée ? Dois-je communiquer dessus ? Comment dois-je m'y prendre au quotidien ? Existe-t-il de bonnes pratiques à suivre ?
Cette formation a été conçue pour répondre à ces interrogations et ainsi, vous permettre de booster la communication de votre structure.

- Pratiquer la création de contenus pour valoriser votre expertise
- Mettre au point la transmission des contenus pour être visible et viral

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ 1. VALORISER VOS COMPÉTENCES AU TRAVERS DE CONTENUS

a. Parler à votre audience cible : pourquoi et pour qui ?
b. Définir les sujets mettant en lumière votre expertise
c. Les différents contenus adéquats pour le cabinet

→ 2. PUBLIER VOS CONTENUS AU BON ENDROIT POUR ÊTRE VISIBLE ET VIRAL

a. Votre camp de base (site internet, calendrier éditorial, etc...)
b. Les réseaux sociaux : votre caisse de résonnance
c. Les autres canaux à votre service (mailing, newsletter, etc...)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir
- À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations

INTERVENANT
Florian DUFOUR, Diplômé Expertise comptable / Network Conseil

DATE
1er octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 200 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 150 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 150 €
Non Adhérent : 250 €

DIGITAL

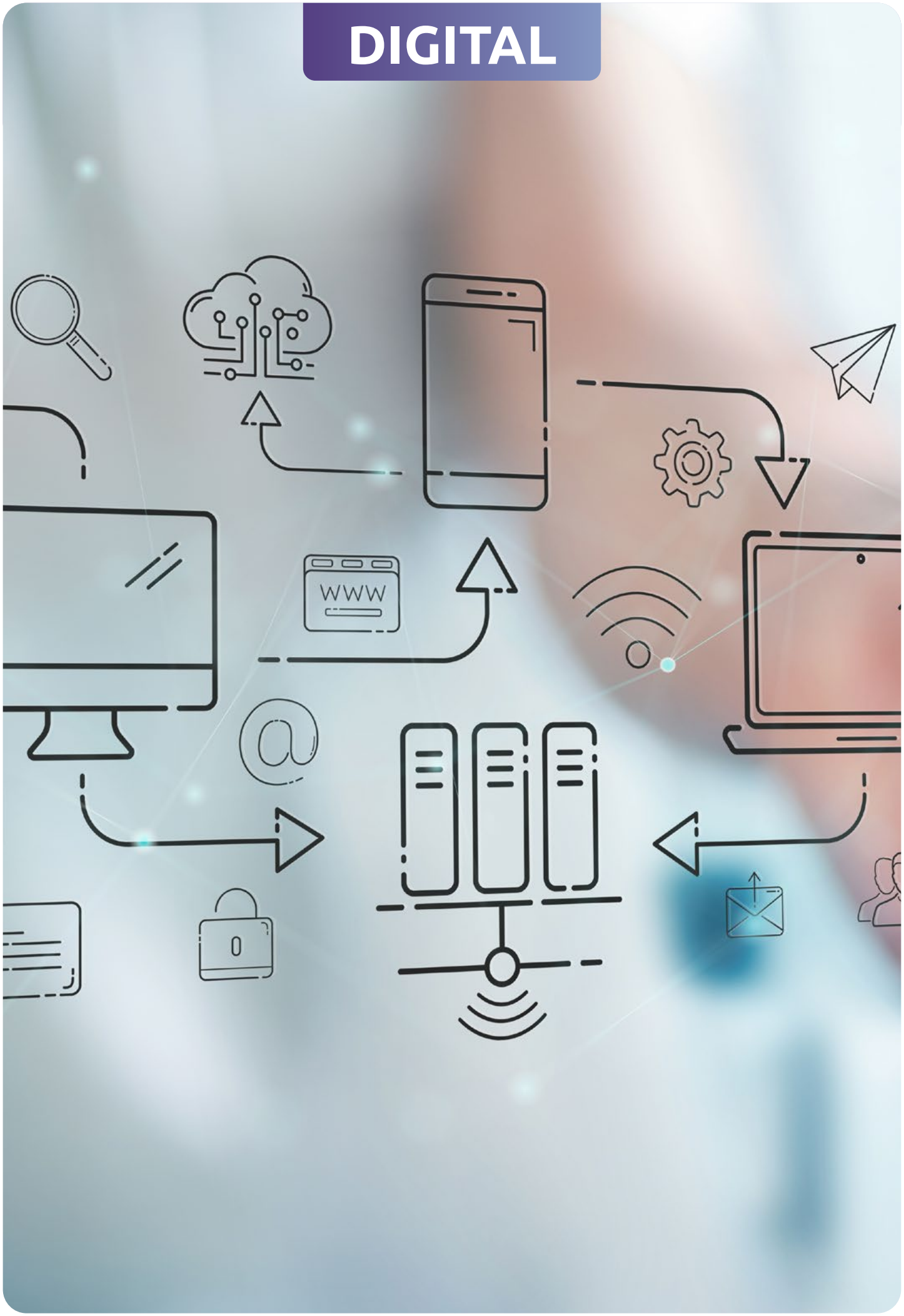

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : MISE EN ŒUVRE ET CONTRAINTES FISCALES

FO2030
1 J

PUBLIC
Experts-comptables, Collaborateurs confirmés

PRÉREQUIS
Être impliqué dans le processus de facturation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
À l'issue de la formation, le participant doit être à même de préparer son entreprise à passer à la facturation électronique et/ou à recevoir de telles factures de ses fournisseurs, ce qui implique notamment :
- De distinguer les différents types de factures électroniques
- De vérifier le respect des exigences fiscales associées
- D'identifier quelles clauses exiger du prestataire dans un contrat d'infogérance

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ DÉFINIR LA NOTION DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE
- Les factures dématérialisées
- Les factures électroniques avec signature électronique de type RGS 1 et 2 étoiles
- Les factures en format PDF simple, envoi par e-mail d'un fichier contenant le document « facture »
- La notion de PDF natif et de PDF issu de la numérisation d'une facture papier
- Factur-X, le nouveau standard de facturation électronique ?

→ EXAMINER LES CONTRAINTES PESANT SUR LES FACTURES DÉMATÉRIALISÉES
- Les contraintes de fond et de forme à respecter
- Les modalités de transmission : procédure EDI ou ASP
- Les éventuelles modalités déclaratives liées à l'adoption d'un système de télétransmission

→ ANALYSER LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'AUTHENTIFICATION DES FACTURES TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
- La nécessité d'une signature électronique conforme aux règles fiscales
- Distinction signature qualifiée/avancée
- Modalités pratiques de mise en œuvre de la signature et du certificat électronique
- La validité des factures déposées sur le portail de l'émetteur ou du récepteur de la facture

→ RECOURIR À LA « SOLUTION SIMPLE » DES FACTURES SOUS FORMAT PDF
- Un recours facilité à la facturation électronique par la Directive de 2010 transposée en droit français
- Les précisions de l'administration fiscale
- Les nouveaux contrôles à mettre en place afin d'accorder aux factures PDF le caractère de factures d'origine (notion de piste d'audit fiable)

→ CHOISIR LE NOUVEAU STANDARD FACTUR-X
- Comment gérer une Factur-X ?
- Les différents formats acceptables
- Le traitement et l'archivage d'une Factur-X

→ SATISFAIRE LES OBLIGATIONS NOUVELLES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCÉDÉ DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE
- L'obligation de déposer le fichier de données de facturation sur le portail de l'administration fiscale
- Options de dépôt envisagées
- Formats de dépôt à respecter

AUTODIAGNOSTIC

Quel type de facturation électronique est mis en place dans son entreprise ?
Quelles sont les éventuelles faiblesses du processus ?
Quelles actions correctives envisager ?

S'assurer de l'existence d'une piste d'audit fiable entre facture et opération initiale
Illustration : les différents éléments de la piste d'audit fiable : constitution, documentation, contrôle et archivage

ARCHIVER ET STOCKER DES FACTURES ÉLECTRONIQUES

- Les modalités et lieu d'archivage
- Les délais de stockage
- Les contraintes spécifiques applicables aux factures papier numérisées

FAIRE FACE À UN CONTRÔLE FISCAL DES DONNÉES INFORMATISÉES (CFCI)

- Que peut exiger l'administration fiscale ?
- Le particularisme des règles de contrôle des factures électroniques

Partage d'expériences : comment répondre aux « demandes de traitement » de l'administration fiscale ?

NÉGOCIER SON CONTRAT D'INFOGÉRANCE

- Le choix des prestataires (recours à une datawarehouse...)
- Les clauses à visée fiscale à insérer dans les contrats (séquestre des codes sources...)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATE

4 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 722 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 611 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 611 €
Non Adhérent : 944 €

« FACTUR-X » : LA NOUVELLE MODALITÉ DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE

FW7235
1 J

PUBLIC
Responsables fiscaux, comptables, administratifs et financiers, DSI, Responsables des systèmes d'information, Avocats, Experts-comptables

PRÉREQUIS
Être impliqué dans le processus de facturation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Identifier les actions à conduire pour la mise en œuvre de « Factur-X ». Appliquer le bon traitement fiscal aux « Factur-X » émises par ses fournisseurs
- Vérifier la conformité fiscale du système à mettre en place d'ici le 1er janvier 2023

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ « FACTUR-X » UN FORMAT DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE
- Bref rappel de la réforme et de ses exigences légales et opérationnelles
- La notion de facturation électronique
- La facture en format PDF : distinction PDF natif/PDF non natif
- La facture signée à l'aide d'une signature électronique (RGS 1 ou 2 étoiles)
- La facture dématérialisée accompagnée d'une liste récapitulative et d'un fichier des partenaires
- La place de « Factur-x » dans la catégorie des factures électroniques

→ QU'EST-CE QUE « FACTUR-X » ?
- Les origines de « Factur-X » et sa compatibilité native avec les normes fiscales
- Le caractère hybride de « Factur-X », mélange de PDF et de facture dématérialisées

→ LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE « FACTUR-X »
- Les différentes options offertes aux entreprises :
  - Le profil MINIMUN
  - Le profil BASIC_WL
  - Le profil BASIC
  - Le profil EN 16931
  - Le profil EXTENDED
- Les outils permettant de générer des « Factur-X)
- Le dépôt des données de facturation sur la (ou les) plateforme(s) dédiée(s)
- Les différentes possibilités offertes aux entreprises
- Les contraintes techniques à respecter

→ LES OBLIGATIONS DOCUMENTAIRES À RESPECTER EN CAS DE RECOURS À « FACTUR-X »
- Les mentions obligatoires à intégrer au sein de « Factur-x » :
  - Les mentions existantes
  - Les nouvelles mentions obligatoires
  - Les mentions « métier » à intégrer
- L'obligation de documenter les flux de facturation émis ou reçus sous « Factur-X » : les exigences de l'administration fiscale
- La nécessité de conduire une période de test
- La question de la nécessité et du contenu d'une convention de spécifications d'interchanges

Cas pratique fil rouge : les étapes de conduite d'un projet de mise en oeuvre d'un process « Factur-X »

→ LES OBLIGATIONS D'ARCHIVAGE DE « FACTUR-X »

- Que convient-il d'archiver ? En qualité d'émetteur ? En qualité de récepteur ?
- Selon quel protocole ?
- Quelles normes d'archivage appliquer ?
- La question de la durée et du lieu d'archivage des « Factur-X »

Cas pratique fil rouge : les étapes de conduite d'un projet de mise en oeuvre d'un process « Factur-X »

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
- Interactivité entre participants et intervenant
- Support est remis en début de formation à chaque participant

INTERVENANT

Consultant Francis Lefebvre Formation

DATE

22 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 618 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 523 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 523 €
Non Adhérent : 808 €

SOCIAL / PAIE

BASES DE LA PAIE ET DU SOCIAL

SOC01
1 J

PUBLIC
Collaborateurs débutants

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Acquérir les notions de base nécessaires à l'élaboration de la paie et à la tenue du social

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1. LES RÈGLES DE BASE EN RELATION AVEC LA PAIE

- **L'environnement juridique du bulletin de paie**
  - Hiérarchie des normes, clauses de faveur
  - Arbitrer entre la loi, le code du travail, la convention collective, le contrat de travail, les usages

- **L'environnement organisationnel : la durée du travail**
  - Connaître et comprendre le temps de travail
    > Gérer et calculer la présence (temps complets et temps partiel)
    > Gérer et calculer les absences (pour repos et santé)

2. LES BASES DU BULLETIN DE SALAIRE

- **Les éléments constitutifs du bulletin de salaire**
  - Les 5 zones
  - Mentions obligatoires et interdites (réglementation actuelle et nouvelle)
  - Calculer le salaire de base : respect du SMIC et des minimas conventionnels

- **Calcul de la rémunération brute**
  - Modalités de calculs
    > Du salaire (en fonction du type de contrat et des absences)
    > Des accessoires du salaire (soumis et non soumis : commissions, pourboires, primes, indemnités, avantages en nature...)
  - Traiter les incidences des heures supplémentaires et complémentaires (majorations, contingent...)

3. MAÎTRISER LE CALCUL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

- La couverture sociale et les organismes concernés
- Le calcul des cotisations (les plafonds, les taux, la régularisation du plafond)
- Les autres retenues : CSG/CRDS, forfait social
- Les charges fiscales sur salaire

4. LA DÉTERMINATION DES NETS

- Le net à payer (frais professionnels, IJSS, acomptes, titre restaurant…)
- Le net imposable (CSG/CRDS non déductibles, frais de santé...)

5. EXEMPLES DE BULLETINS DE SALAIRES

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées.
- Cas d'applications pratiques
- Remise d'un support

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE

23 septembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

COMPRENDRE ET CONTRÔLER LES COTISATIONS SOCIALES

SOC02
1 J

PUBLIC
Gestionnaire de paie, Responsable paie, Responsable du social

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Comprendre et contrôler les cotisations sociales

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. LE RÉGIME FRANÇAIS DE PROTECTION SOCIALE

I. Branche maladie, maternité, paternité, invalidité, décès
- A. Assurance maladie maternité et paternité
- B. Assurance invalidité
- C. Assurance décès

II. Branche accidents du travail et maladies professionnelles
- A. Prestations dues en cas d'incapacité temporaire
- B. Prestations dues en cas d'incapacité permanente : les rentes

III. Retraite
- A. Régime de base : Droit de l'assuré, Droits du conjoint survivant
- B. Régime des retraites complémentaires obligatoires : Droits personnels, conjoint survivant, orphelins

IV. Les prestations familiales

V. Assurance chômage

PARTIE 2. LES DIFFÉRENTES CHARGES SOCIALES ET FISCALES SUR SALAIRE

- Calcul des cotisations
- Les organismes concernés et les taux de cotisation
- L'URSSAF cotisations et CSG/CRDS
- L'ASSEDIC ? Pôle emploi
- Caisses de Retraite complémentaire
- La prévoyance complémentaire
- Le forfait social
- Les différentes charges fiscales sur salaire (TA, FP, ...)
- Les réductions de cotisations (Fillon – CICE)

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées.
- Cas d'applications pratiques
- Remise d'un support

INTERVENANT
Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

GÉRER LES ABSENCES EN PAIE

SOC03
1 J

PUBLIC
Responsable du social, Responsable paie et Collaborateurs en paie

PRÉREQUIS
Avoir des notions de la paie et du social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les absences sont une des difficultés majeures rencontrées en paie et en social. Elles sont diversifiées dans leur nature et leur modalité de traitement. À l'issue du séminaire, les apprenants auront acquis des bases rigoureuses et seront en mesure de maîtriser le traitement des absences et leurs incidences sur les bulletins de salaire y compris dans les situations les plus complexes.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES ABSENCES
1. Typologie des absences
2. Incidences sur le contrat de travail
3. Méthodes d'indemnisation des absences
4. Méthodes de retenues pour absences
5. Incidences des absences sur le bulletin de salaire
6. Absences, exonérations TEOPA et réduction Fillon

PARTIE 2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ABSENCES

I. Absences pour congés payés
1. Ouverture, durée des droits, décompte, organisation des départs
2. Calcul et paiement des congés - Congés non pris
3. Régime social et fiscal des ICP

II. Absences pour maladie
1 .Incidences sur le contrat de travail et obligations
2. Indemnisation et traitement paie
  2.1 Régime de base, IJSS
    2.1.1 Calcul des indemnités
    2.1.2 Régime social et fiscal
    2.2.3 La subrogation
  2.2 La mensualisation
    2.2.1 Conditions
    2.2.2 Modalités, calculs
  2.3 Les avantages conventionnels et contractuels
    2.3.1 Maintien du net ou du brut
    2.3.2 Modalités calculs

III. ABSENCES POUR MATERNITÉ ET PATERNITÉ
1. Prise en compte du temps et de l'état de maternité
2. Indemnisation du congé maternité/paternité
  2.1 Formalités, conditions, montants, obligations...
  2.2 Traitement en paie

IV. ACCIDENT DE TRAVAIL ET DE TRAJET

1. Distinction
2. Décision
3. Indemnisation et droits
4. Traitement en paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées
- Présentation sur diaporama power point
- Cas d'applications pratiques
- Remise d'un support

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE

22 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

GESTION DE LA PAIE ET DU SOCIAL DANS LE SECTEUR DU BTP

SOC04
1 J

PUBLIC
Collaborateurs, Responsable social, Responsable paie

PRÉREQUIS
Connaissance des bases de la paie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les secteurs des BTP présentent en matière sociale une grande complexité, du fait de très nombreuses particularités tenant au métier, aux habitudes prises et à une réglementation contenant de nombreuses dispositions spécifiques.
La convention collective ouvrier bâtiment (22 mars 2018) vient d'être très profondément remaniée et ouvre de toutes nouvelles perspectives. En retour, les conventions collectives régionales ont été dénoncées.
L'objet de la formation est d'abord de faire le point sur l'état actuel de la nouvelle réglementation pour envisager ensuite ses conséquences sur le temps de travail, la rémunération, les indemnités de déplacements, l'abattement et les bulletins de salaire dans ces professions.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DANS LES SECTEURS BTP
- Articulation entre les conventions collectives du BTP
- Le contrat de travail : suspension et rupture
- Congés payés, chômage intempérie, autres absences
- Jours fériés, repos hebdomadaire et temps de repos
- Maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, prévoyance
- Carte d'Identité Professionnelle
- Déplacements (petits et grands) et indemnités

LES BASES DE LA REMUNERATION
- Salaires
- Classifications

DURÉE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES BULLETINS DE SALAIRES
- Détermination de la rémunération brute (Abattement, Brut abattu, Brut soumis…)
- Cotisations et assiettes (abattement, déduction forfaitaire spécifique…)
- Les aides et réductions (Fillon, CICE…)

LES BULLETINS DE SALAIRES

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées
- Remise d'un support

INTERVENANT
Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE
20 octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

GESTION DE LA PAIE ET DU SOCIAL DANS LES HCR

SOC05
1 J

PUBLIC
Collaborateurs, Responsable social, Responsable paie

PRÉREQUIS
Connaissance des bases de la paie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Les secteurs des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR) présentent en matière sociale une grande complexité, du fait de très nombreuses particularités tenant au métier, aux habitudes prises, au caractère fluctuant et/ou saisonnier de l'activité et à une réglementation contenant de nombreuses dispositions spécifiques. L'objet de la formation est d'abord de faire le point sur l'état actuel de la réglementation pour envisager ensuite ses conséquences sur le temps de travail, la rémunération, les aides et les bulletins de salaire dans cette profession.

Principaux objectifs :
- Maîtriser les principales spécificités propres à ce secteur d'activité en matière de traitement de la paie et du social
- Acquérir et intégrer les nombreuses nouveautés résultant des avenants les plus récents
- Être capable d'établir correctement les bulletins de salaires et les différents documents juridiques et sociaux s'y rapportant

CONTENU PÉDAGOGIQUE
1. ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DANS LES SECTEURS HCR
- Le contrat de travail : CDI, CDD (extras, saisonniers)…
- Congés, suspension et rupture
- Jours fériés, repos hebdomadaire et temps de repos
- Maladie, accidents de travail, maladie professionnelle, prévoyance, mutuelle santé

2. LES BASES DE LA RÉMUNÉRATION
- Salaires, classifications, grille
- Avantages en nature et obligations de nourriture

3. DURÉE DU TRAVAIL ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (INTÉGRATION DE LA LOI TRAVAIL)

4. INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES BULLETINS DE SALAIRES
- Détermination de la rémunération brute
- Cas particuliers : les apprentis
- Cotisations, assiettes, aides et réductions

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées
- Remise d'un support

INTERVENANT
Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE
17 déccembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

GESTION DE LA PAIE ET DU SOCIAL DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES ET AMBULANCES

SOC06
1 J

PUBLIC
Collaborateurs, Responsable social, Responsable paie

PRÉREQUIS
Connaissance des bases de la paie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Établir une paie conforme à la réglementation et aux spécificités des transports

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DANS LES SECTEURS TRANSPORTS

- Les entreprises et salariés concernés par la convention collective nationale
- Conditions d'embauche et contrat de travail
- Absences et ruptures
- Durée du travail
- Congés payés - Jours fériés - maladie et accident
- Dispositions diverses (retraite, prévoyance...)

PARTIE 2. DISPOSITIONS COMMUNES À LA CATÉGORIE OUVRIERS (ANNEXE 1)

A. Réglementation générale

- Période d'essai
- Rupture
- Retraite
- Maladie et accident
- Maternité
- Congés annuels
- Jours fériés et repos hebdomadaire Jours fériés

B. Salaires et classifications des ouvriers des transports

- Grille de classification
- Rémunération des ouvriers du transport

PARTIE 3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX OUVRIERS PAR CATÉGORIES DE TRANSPORTS

A. Dispositions spécifiques au transport de marchandises

- Durée du travail
- Les rémunérations : salaires, primes, indemnités de frais de déplacement personnel roulant, exonération des heures supplémentaires et réduction Fillon dans les transports,
- Bulletins de salaires

B. Dispositions spécifiques aux ambulances

ANNEXES

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées
- Remise d'un support

INTERVENANT
Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES
Nous consulter

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LA PAIE DES DIRIGEANTS ET TNS

SOC07
1 J

PUBLIC
Responsables, Collaborateurs paie

PRÉREQUIS
Avoir une expérience dans le domaine

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Maîtriser les spécificités de la paie des dirigeants, des mandataires sociaux, des cadres dirigeants et des TNS
- Comprendre les différents modes de rémunération
- Calculer et payer les charges sociales spécifiques
- Comprendre le régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Gérer les régularisations, réintégrations sociales et fiscales
- Etablir les bulletins de paie

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ DISTINGUER ET CHOISIR ENTRE LES DIFFÉRENTS STATUTS JURIDIQUES
- Mandataires sociaux
- Cumul contrat de travail et mandat social
- Cadres dirigeant/TNS

→ LA RÉGLEMENTATION DES TEMPS DE TRAVAIL, CONGÉS ET ABSENCES
- Qui est soumis à la réglementation de la durée du travail et selon quelles modalités ?
- L'impact des différents statuts sur le régime des congés payés
- Maladie, maternité, accident du travail..., quelles sont les règles ?

→ LES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE SPÉCIFIQUES À CHACUN DES STATUTS
- Sécurité Sociale
- Assurance chômage
- Retraites complémentaires

→ LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
- Salaires, avantages en nature, frais professionnels, frais d'entreprise
- Rémunération différée : intéressement, participation, stock-options...
- Bonus, primes...
- Jetons de présence
- Retraite chapeau
- Indemnités de rupture

→ CALCULS ET FORMALISME
Le traitement social et fiscal des différents éléments de la rémunération
Quand faut-il établir un bulletin de salaire ?
Exemples de bulletin de paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un support
- Présentation sur diaporama
- Échanges entre participants
- Études de cas

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE

8 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LE DROIT DU TRAVAIL APPLIQUÉ AUX PETITES ENTREPRISES - NIVEAU 1

SOC08
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Appréhender l'ensemble des spécificités et le traitement d'un contrat de travail de sa mise en place jusqu'à la rupture.

- Connaître les différents contrats de travail et leurs modalités
- Savoir exécuter un contrat de travail
- Traiter la rupture d'un contrat de travail

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. LE CONTRAT DE TRAVAIL
- La période d'essai
- CDD / CDI
- Temps Plein / Temps Partiel
- Lieu de travail et mobilité
- La modification du contrat de travail
- Exercice pratique : établir un contrat de travail simple en fonction d'une situation donnée

PARTIE 2. L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL
- Les obligations de l'employeur / Les obligations du salarié
- Le bulletin de salaire
- Les congés payés
- La maladie
- Les sanctions et le pouvoir disciplinaire
- Exercices pratiques : calculer un salaire brut en fonction des variables de paie

PARTIE 3. LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
- La rupture de la période d'essai
- La démission
- Le départ et la mise à la retraite
- La rupture conventionnelle
- Le licenciement disciplinaire
- Les indemnités de licenciement
- Exercice final : mener une réorganisation en prenant les bonnes décisions stratégiques, en limitant les risques et en respectant la réglementation

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Quiz en début et fin de formation - Support pédagogique - Échanges avec les participants

INTERVENANT
Pierrick MOREL, Juriste spécialisé en Droit du Travail. Référent Droit Social et Paie en cabinet d'expertise comptable

DATE
21 octobre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

LE DROIT DU TRAVAIL APPLIQUÉ AUX PETITES ENTREPRISES - NIVEAU 2

SOC09
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Connaître et appliquer les points clés de la réglementation en droit social et sécuriser ses pratiques tout au long de la vie du contrat

- Connaître les différents acteurs des relations sociales
- Les spécificités du contrat de travail
- Mettre en œuvre l'exécution du contrat de travail
- Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et le régime social et fiscal des indemnités de licenciement

CONTENU PÉDAGOGIQUE

INTRODUCTION - LES DIFFÉRENTS ACTEURS DES RELATIONS SOCIALES
- Les juridictions du travail
- L'inspecteur et le médecin du travail
- Les représentants du personnel

PARTIE 1. LE CONTRAT DE TRAVAIL
- Les contrats particuliers (apprentis, contrat pro, intérimaires, CDDOD...)
- Le cumul d'emplois
- La rémunération
- Le transfert du contrat de travail
- La clause de non-concurrence
- Retraite complémentaire / Prévoyance / Mutuelle
- Exercice pratique : rédiger une clause de non-concurrence

PARTIE 2. L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL
- Le télétravail
- L'emploi des personnes handicapées
- Le salaire brut / le salaire net
- La durée du travail
- Les heures supplémentaires / complémentaires
- Les aménagements du temps de travail
- Le temps de trajet
- Exercices pratiques : calculer un salaire brut en fonction des variables de paie

PARTIE 3. LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
- Le licenciement pour inaptitude
- Le licenciement pour motif économique
- Le régime social et fiscal des indemnités de licenciement
- Exercice pratique : négocier une rupture conventionnelle en net

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Quiz en début et fin de formation
- Support pédagogique
- Échanges avec les participants

INTERVENANT

Pierrick MOREL, Juriste spécialisé en Droit du Travail. Référent Droit Social et Paie en cabinet d'expertise comptable

DATE

22 octobre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

MAÎTRISER LE CYCLE PAIE / SOCIAL ET DÉCELER LES ANOMALIES

SOC10
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Se familiariser avec les sujets essentiels du domaine social
- Sécuriser la révision du cycle paie / social
- Comprendre les échanges entre le service comptable et le service social
- Organiser une communication globale en direction du client

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. LES RÈGLES DE BASE DU DROIT SOCIAL EN RELATION AVEC LA PAIE

L'environnement juridique du bulletin de salaire
- Hiérarchie des textes et clause de faveur
- Modalités d'application des conventions collectives
- Contrat de travail, usages, bulletins de salaire

L'environnement organisationnel : durée du travail
- Connaître et comprendre le temps de travail
- Gérer et calculer la présence
- Créer et calculer les absences

PARTIE 2. NOTIONS DE BASE SUR LE BULLETIN DE SALAIRE

Les éléments constitutifs d'un bulletin de salaire
Les différentes charges sociales et fiscales sur salaire
Les réductions de cotisation (Fillon - CICE)

PARTIE 3. RÉVISION DU CYCLE SOCIAL

Quels sont les comptes concernés ?
Comptabilisation des salaires et charges sociales
Comptabilisation des charges fiscales
Charges à payer et provision pour congés payés
Comptabilisation du CICE
Mettre en place un contrôle des charges sociales et fiscales
Quelle démarche d'approche par les risques peut-on mettre en place ?
- Détecter les risques principaux
- Élaboration d'une grille de contrôle

Comment orienter les contrôles ?
- Paramètres de différenciation
- Orientation sur les points les plus sensibles pour l'entreprise

Quels outils de contrôle utiliser ?
- Le test de procédure
- Les contrôles de substance :
  - entre bordereaux et compte 64
  - entre bordereaux et compte 63
  - par la méthode des ratios

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Quiz en début et fin de formation
- Support pédagogique
- Échanges avec les participants

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

MAÎTRISER LES CAS COMPLEXES DE LA PAIE

SOC11
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en paie et en social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Dans un cadre réglementaire en perpétuelle évolution, le cabinet doit pouvoir conseiller ses clients et traiter parfaitement la paie. Il faut permettre aux praticiens de la paie de réactualiser leurs connaissances en vue de s'adapter aux demandes de plus en plus spécifiques des clients.
Ce séminaire met l'accent sur tout ce qui peut avoir un caractère particulier au niveau :

- Des contrats, où le praticien doit être en mesure de proposer des solutions répondant aux situations et aux attentes des clients.
- Des situations économiques générant une réduction du volume d'activité
- Des statuts particuliers, propres à certaines situations

Ce séminaire aborde conjointement les aspects juridiques et les aspects paie, en soulignant les opportunités en présence dans chacune des situations rencontrées mais aussi les risques qui les accompagnent.

Objectifs

- Savoir traiter les situations et contrats particuliers affectant la rémunération
- Savoir traiter les principaux statuts particuliers

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ PARTIE 1. BIEN CHOISIR ET MAÎTRISER LES CONTRATS DE TRAVAIL PARTICULIERS

- Temps partiel
- Employeurs multiples
- CDD
- Contrats en alternance
  - Contrat d'apprentissage
  - Contrat de professionnalisation
- Contrats d'insertion
  - CUI
  - Emplois d'avenir
  - Contrat de génération
- Stagiaires et convention de stage

→ PARTIE 2. SAVOIR TRAITER EN DROIT ET EN PAIE LES STATUTS PARTICULIERS

- Les V.R.P.
  - Statutaires
  - Non statutaires
- Les saisonniers
- Les travailleurs à domicile
- Les télétravailleurs

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un support
- Étude de cas
- Échanges d'expériences

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

PAIE ET RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

SOC12
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en paie et en social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- Analyser les différents cas de rupture du contrat et leurs incidences sur la paie.
- Établir le dernier bulletin de paie.
- Connaître les législations sociales et fiscales des sommes liées à la rupture du contrat de travail.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

PARTIE 1. LE CADRE LÉGAL DES FORMES DE RUPTURE

Rupture à l'initiative de l'employeur
- Pendant la période d'essai
- Mise à la retraite du salarié par l'employeur
- Licenciement économique
- Licenciement pour motif personnel
- Rupture du contrat de travail pour cas de force majeure

Rupture d'un commun accord (rupture conventionnelle)
- Conditions, procédure, entretien
- Convention de rupture, validation, situation du salarié durant la procédure

Rupture à l'initiative du salarié
- Pendant la période d'essai
- Démission d'un salarié
- Demande de départ en retraite du salarié : démarches à faire ?
- Résiliation judiciaire du contrat de travail et prise d'acte de la rupture et leur calcul

PARTIE 2. BIEN GÉRER LE REGIME DES INDEMNITÉS DE RUPTURE ET LEUR CALCUL

Indemnité de licenciement
- Conditions d'attribution, calculs, situations particulières
- Régime fiscal (IR) et social, versement

Les indemnités de départ volontaire
- Contextes et calculs
- Régime des indemnités dans le cadre d'un PSE et hors PSE
- Responsabilité de l'employeur dans l'information du salarié

Indemnités de rupture attachées à un statut particulier
- Indemnités de rupture en cas de CDD
- Indemnités de rupture des représentants de commerce
- Indemnités de rupture des dirigeants de sociétés

PARTIE 3. ÉTABLIR LE DERNIER BULLETIN DE SALAIRE ET LE SOLDE DE TOUT COMPTE

Calcul des éléments de la dernière paie

- Proratisation du salaire des primes et des indemnités annuelles
- Solde des congés payés
- Solde des autres compteurs
- Préavis et indemnité
- Les indemnités de rupture
- Impact sur le calcul des cotisations
- Maintien des couvertures complémentaires "prévoyance" et "santé" au départ du salarié

Établir la dernière paie : exemple BS

- Démission
- Licenciement avec dispense de préavis
- Licenciement totalement exonéré de cotisation et de l'IR
- Licenciement partiellement soumis à cotisations et exonéré d'IR
- Licenciement partiellement soumis à cotisations et IR
- Départ à la retraite à l'initiative de l'employeur
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Rupture conventionnelle homologuée : salarié ne pouvant prétendre à une pension de retraite
- Rupture conventionnelle homologuée : salarié pouvant prétendre à une pension de retraite

Obligations administratives de l'employeur et documents à remettre

- Le reçu pour solde de tout compte
- Le certificat de travail
- Attestation d'assurance chômage (Pôle Emploi)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un support
- Étude de cas
- Échanges d'expériences

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATE

22 novembre 2021

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

TRAITEMENT PAIE DES DURÉES DU TRAVAIL ET DE REPOS À LA SUITE DE LA "LOI TRAVAIL"

SOC13
1 J

PUBLIC
Responsable RH, Responsable Paie, Juriste, Gestionnaire de paie

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en paie et en social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Trois lois fondamentales récentes viennent modifier en profondeur la règlementation sur la durée du travail et de repos. Elles posent à la fois des contraintes supplémentaires et offrent aussi de nouvelles opportunités. Ce séminaire plus particulièrement centré sur la Loi Travail poursuit plusieurs objectifs :

- Bien comprendre le cadre réglementaire et la traduction juridique dans les contrats de travail des temps de travail et de repos à l'issue de la loi travail
- Profiter des nouvelles dispositions de cette nouvelle loi
- Bien différencier ce qui demeure et ce qui change
- Sécuriser le traitement paie des temps de travail et de repos
- Faire le point sur les problématiques et les situations complexes

CONTENU PÉDAGOGIQUE

→ PARTIE 1. UNE NOUVELLE ARTICULATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

1. Priorité aux accords d'entreprises

2. La convention collective

→ PARTIE 2. BIEN MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

1. La durée du travail, décompte

a. Ce qui demeure
- Champs d'application, durées légales et maximales
- Durées conventionnelles et collectives de travail
- Décompte du temps de présence et du TTE

b. Les nouvelles dispositions relatives à la durée du travail
- L'aménagement du temps de travail sans accord
- L'aménagement pluri annuel
- La sécurisation des accords antérieurs

2. Les heures supplémentaires
- Réglementation et infractions
- Initiative, décomptes, majorations
- Base de calcul et incidences sur les primes et avantages en nature
- Incidences sur les jours fériés et les congés payés
- Les nouvelles dispositions de la loi travail

3. Les heures complémentaires et les temps partiels

→ Savoir gérer les contraintes induites par la loi de sécurisation de l'emploi (LSE)
- Comment gérer la règle des 24 heures
- Le nouveau régime des compléments d'heures

→ Nouveaux domaines respectifs de l'accord d'entreprise et de la convention collective à la suite de la loi travail

PARTIE 3. BIEN MAÎTRISER LA NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LE REPOS

1. Les congés payés : nouvelles possibilités sur la fermeture et le fractionnement
2. Les jours fériés et les nouveautés sur les congés pour évènements familiaux

PARTIE 4. L'AMENAGEMENT DES AUTRES TEMPS

1. Temps de trajet, astreinte, temps d'habillage et de déshabillage
2. Une nouvelle réglementation des forfaits heures et des forfaits jours

PARTIE 5. NOUVELLES PROTECTIONS POUR

1. Les travailleurs handicapés
2. La maternité / paternité
3. Les représentants du personnel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un support
- Étude de cas
- Échanges d'expériences

INTERVENANT

Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES

Nous consulter

TARIFS HT

Adhérent IFEC : 400 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** : 300 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 300 €
Non Adhérent : 500 €

PARCOURS : LES FONDAMENTAUX DE LA PAIE

PAR01
5 J

PUBLIC
Collaborateurs

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS FORMATION
Ce module de 5 jours, à destination des collaborateurs débutants ou souhaitant élargir et consolider leurs pratiques, permettra aux participants de devenir des professionnels efficaces dans la gestion de la paie. À l'issue de cette formation, les apprenants auront acquis les connaissances indispensables pour la préparation et la production d'un bulletin de paie.

CONTENU PÉDAGOGIQUE
- **MODULE 1.** Bien démarrer en paie : initiation aux bases de la paie
- **MODULE 2.** Comprendre et contrôler les cotisations sociales
- **MODULE 3.** Se spécialiser en paie : bien maîtriser les difficultés
- **MODULE 4.** Perfectionnement paie : bien traiter les cas complexes de la paie
- **MODULE 5.** Se tenir informé : l'actualité

MOYENS PÉDAGOGIQUES
- Remise de supports
- Diaporama
- Échanges entre participants
- Études de cas

Modalités de la classe virtuelle
- Assistance technique et pédagogique
  L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques
- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle
- La classe virtuelle, animée par un formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

INTERVENANT
Henri CATARINA, Consultant en paie et en social, Maître de conférences en Université Montpellier 1

DATES
15-16 septembre +
12-13 octobre +
16 novembre 2021

TARIFS HT
Adhérent IFEC : 2 000 €
Adhérent IFEC + CJEC ou **ANECS** ou **stagiaire** : 1 600 €
Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5 ans : 1 600 €
Non Adhérent : 2 500 €

FORMATIONS LINGUISTIQUES

YESNYOU

L'IFOR VOUS DONNE L'OPPORTUNITÉ DE BÉNÉFICIER DE FORMATIONS LINGUISTIQUES PAR UN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ YESNYOU

100% PARCOURS *personnalisés*

POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE CHACUN

PROGRESSER
Blended Certifiant

Formation complète sur les 4 compétences clés, expression écrite et orale, compréhension écrite et orale.

CIBLER
Atelier thématique

Cours d'anglais dédiés à une thématique métier (Finance, Commercial, Communication etc).

RENFORCER
Cours de conversation

Des cours de conversation dédiés à l'expression orale sur des sujets adaptés aux besoins de l'apprenant (social ou professionnel au choix).

FORMATIONS ÉLIGIBLES CPF

1. **Expertise & Accompagnement** dans la constitution du dossier
2. **Audit** des besoins, test d'évaluation & **recommandations** des parcours
3. Accompagnement sur la **communication** auprès des apprenants
4. **Présentation des parcours** aux apprenants
5. **Maîtrise des taux selon** les différents OPCO / Taux de prise en charge

Formations métiers *en anglais*

Communication

- Savoir se présenter
- Faire une présentation
- S'exprimer au téléphone
- Écrire des mails
- Écriture d'un CV
- Réunion, présentation, négociation

Ressources humaines

- Vocabulaire RH
- CV
- Formation
- Ressources humaines
- Droit
- Entretien d'embauche

Généralités

- Métiers liés au secrétariat
- Comptabilité
- Information
- Logistique
- Finance
- Marketing

Commercial

- Initiation
- Vente de produits ou sevices
- Négociation

Projet

- Initiation
- Management de projet
- Projet digital

Pour vous informer ou vous inscrire :
Vous rendre sur la plate-forme
https://www.yesnyou.com/fr/ifec/

ou contacter :
Monsieur Enzo MANHES 06 59 97 61 10
enzo.manhes-nicolo@yesnyou.com

AIDE AU RECRUTEMENT : UNE FORMULE D'APPRENTISSAGE COUPLÉE À DE L'AFEST (ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL) AVEC NOTRE PARTENAIRE FITEC.

L'OBJECTIF

Proposer des compétences avec souplesse aux entreprises grâce à l'apprentissage
Sécuriser le dispositif et l'intégration grâce à l'AFEST
L'Afest permet de rassurer l'apprenti (profil jeune), de sécuriser le parcours, de détecter les points d'amélioration à mettre en œuvre, de faire gagner du temps à l'entreprise et d'accompagner l'entreprise tout au long du processus de formation

LE PUBLIC VISÉ POUR INTÉGRATION DANS LES CABINETS

- Jeune déjà Diplômé Bac +4/5 (ou éventuellement Bac 2/3)
- De moins de 30 ans

CE PROJET VOUS OFFRE DEUX PARCOURS DE FORMATION

→ Parcours 1 : sur 1 an : DFO (Digital Finance Officer)

Apprentissage sur 12 mois renforcé et sécurisé par des phases de réflexivité tout au long du parcours

Thématiques abordées

- Comptabilité
- Fiscalité
- Gestion financière
- Comptabilité et trésorerie en PME
- Posture comptable
- Approche commerciale
- Comprendre le système économique
- Droit des sociétés
- Solutions numériques
- Mise en situation professionnelle

→ Parcours 2 : Articulation en 2 temps (2 ans) : PAIE SILAE (Gestionnaire de paie digitalisé)

- Phase 1 - Apprentissage sur 12 mois renforcé et sécurisé par des phases de réflexivité tout au long du parcours
- Phase 2 - Dans le prolongement de son année d'apprentissage, le jeune évolue dans le cabinet avec un CDI en contrat pro (sous réserve des nouvelles législations 2022) et renforcement AFEST (permet de parfaire sa montée en compétences, son évolution et son intégration dans l'entreprise).

Thématiques abordées

- Gestionnaire de paie
- Prendre la parole
- Calcul de la paie : maîtriser les techniques et méthodes
- Gestion des conflits : apprendre à les détecter et les gérer
- Calcul en paie : contrôler et sécuriser
- Savoir animer une réunion
- Calcul de la dernière paie : démission, licenciements, retraites, ruptures négociées
- Bureautique PTT : apprendre à créer une animation
- Charges sociales : maîtriser les règles de calcul et fiabiliser ses pratiques
- Excel : manipuler des tableaux pour la paie
- DSN : sécuriser les pratiques déclaratives
- SILAE : configurer et manipuler la solution
- Droit du travail : connaître les bases de la législation
- Préparer et animer une présentation
- Les contrats de travail : savoir les rédiger

Pour vous informer ou vous inscrire nous contacter :
formation@ifec.fr / Tél. : 01 42 56 49 67

Conversation®
DE LA CONVERSATION À LA CONVERSION

NOUVEAU : DES FORMATIONS MARKETING ADAPTÉES À VOS ENJEUX

3 thèmes en visio-conférences

- **LES PLUS DES FORMATIONS :**
- Des formats courts de 2 heures
- Un contenu pragmatique et utile qui va à l'essentiel
- Méthode interactive d'animation pour maintenir l'attention et l'intérêt
- Des formations EXCLUSIVES IFOR
- Attestation de formation délivrée

FORMATION ATELIER - OPTIMISER SON PROFIL LINKEDIN & SON PARAMÉTRAGE

Comprendre comment tirer parti de LinkedIn et avoir en direct optimisé son profil LinkedIn. Faire de son profil sécurisé et plus professionnel, un véritable levier d'influence et de développement d'activité. Formation avec mise en pratique en direct.

DÉFINIR ET METTRE EN OEUVRE SA STRATÉGIE D'ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX EN 9 ÉTAPES

Choisir pour son cabinet, son ou ses réseaux sociaux, se fixer des objectifs et apprendre à les animer (connaître les bonnes pratiques et éviter les erreurs).

AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ ET RECRUTER AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX (2 FOIS 2 H)

Savoir définir la stratégie marque employeur de son cabinet et la déployer sur les réseaux sociaux pour être plus attractif et mieux recruter.

Pour vous inscrire : **www.ifec.fr**
Ou **formation@ifec.fr**

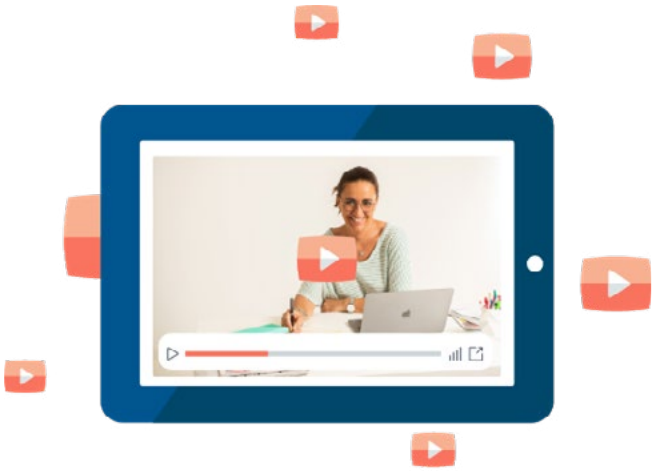

DES FORMATIONS E-LEARNING

FORMATIONS LES ESSENTIELS

- Comprendre l'essentiel des leviers web (4 heures)
- Bien se définir pour mieux se différencier (positionnement et ciblage) (3 heures)
- Développer son activité avec LinkedIn - Niveau intermédiaire et expert (7 heures)

- Créer, optimiser et animer sa page entreprise LinkedIn (2 heures)
- Créer, optimiser et animer son profil Google My Business (2 heures)
- Créer, optimiser et animer sa page entreprise Facebook (2 heures)
- Créer, optimiser et animer sa page entreprise Instagram (2 heures)

FORMATION DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ

- Développer son activité avec les autres réseaux sociaux - Niveau débutant et intermédiaire (7 heures)

FORMATION RECRUTER ET MANAGER

- Améliorer son attractivité et recruter avec les réseaux sociaux - Tout niveau
- Améliorer sa marque employeur et manager à l'ère du digital - Tout niveau

Pour vous informer ou vous inscrire :

Vous rendre sur la plateforme
www.formation-conversion.fr

Ou contacter : **Delphine PIC**
d.pic@conversion-formation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à compléter en lettres capitales et à retourner à :
IFOR - 139 rue Fbg St-Honoré -75008 PARIS ou par Fax : 01 42 25 52 61 ou E-mail : formation@ifec.fr

FORMATION

Titre.....
Date session ..... Lieu .....

PARTICIPANT

O Madame O Mademoiselle O Monsieur Nom..... Date de naissance ...../...../.....
Prénom ..... Fonction .....
Tél ..... T.mobile ..... Fax .....
/ !\ E-mail .....
Cette adresse e-mail sera utilisée pour vous adresser la convocation et toutes informations utiles pour votre formation

ÉLÉMENTS POUR LE CALCUL DU TARIF

Adhérent à l'IFEC	O oui	O non	Code adhérent .....
Adhérent à l'ANECS	O oui	O non	Date adhésion ...../...../.....
Adhérent au CJEC	O oui	O non	Date adhésion ...../...../.....
Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables	O oui	O non	Date d'inscription ...../...../.....
Inscrit à la Compagnie	O oui	O non	Date d'inscription ...../...../.....
E-C Stagiaire et/ou Mémorialiste	O oui	O non	Date de début ...../...../.....

ADRESSE DE FACTURATION

Cabinet / Société .....
Groupe ou réseau ..... Effectif : O - de 10 O de 10 à 50 O de 50 à 200 O + de 200
Rue 1 ..... Rue 2 .....
Rue 3 ..... Code postal ..... Ville .....
N° SIRET ..... Code NAF (ou secteur d'activité) .....

La session de formation est confirmée ou annulée 8 jours avant le début de la session. Un email de convocation ou d'annulation vous est alors adressé, il contient, le cas échéant l'adresse exacte du lieu de la formation. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez modifier ou annuler votre inscription jusqu'à 8 jours avant le début de la session. Passé ce délai, l'inscription donnera toujours lieu à une facturation.
Toute annulation de participation à une formation devra être formulée par écrit et nous parvenir moins de 8 jours avant le début de la formation, à défaut cette dernière vous sera facturée. En cas d'absence ou abandon en cours de stage l'IFOR facturera le montant de la formation dans son intégralité.
Nous n'acceptons plus la délégation de paiement par les OPCO, la facture vous sera adressée par courrier avec la convocation.
Après réalisation effective de la formation vous recevez une attestation de présence par courrier et une facture acquittée qui vous permettront d'obtenir le remboursement de la formation par votre OPCO.

Date ..... **Signature et cachet de l'entreprise**

INFOS PRATIQUES

Venir à l'IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
(Tél. : 01.42.56.49.67)

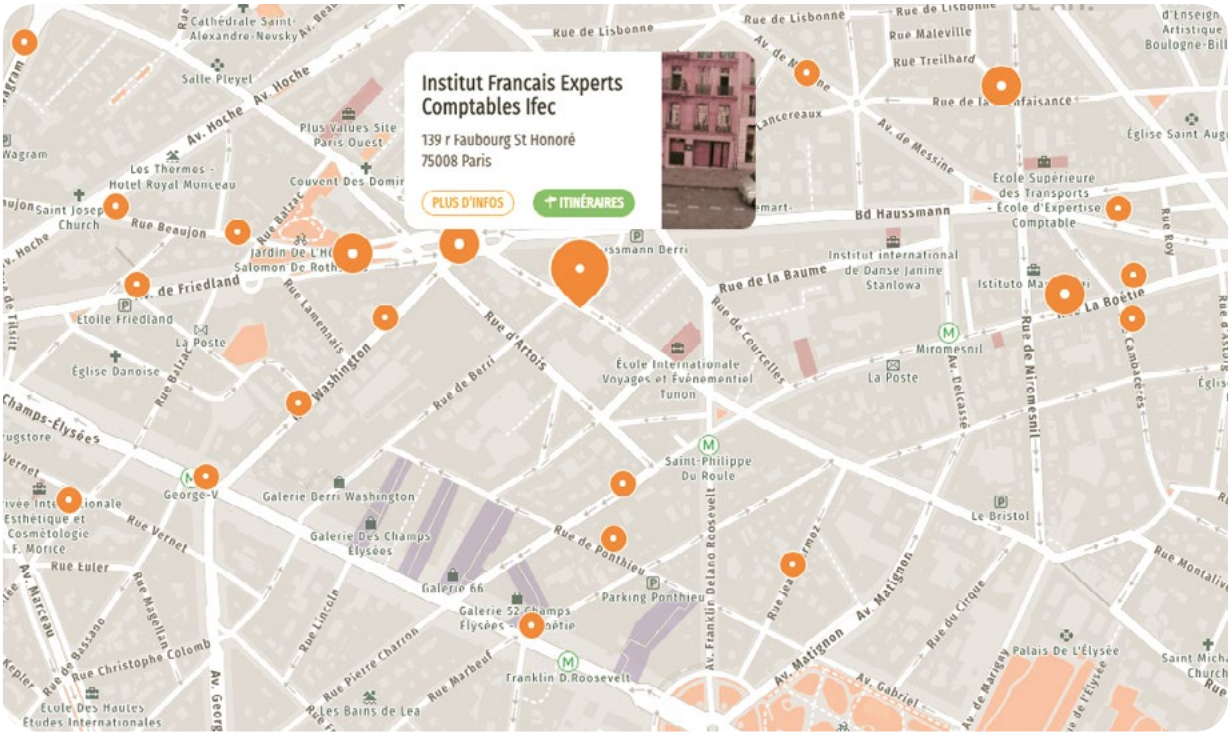

©mappy.com

Métro :
Ligne 1 – Georges V
Ligne 9 - Saint Philippe du Roule
Ligne 13 - Miromesnil

PROTECTION SOCIALE
RETRAITE
ÉPARGNE DE L'ENTREPRENEUR

“Avec le conseil de votre expert-comptable.”

(aprei

AGISSONS POUR L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL

Créée en 1994 par la Profession Comptable, l'association compte plus de 12 000 adhérents. Elle a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat individuel et de mettre en oeuvre des solutions de protection sociale et de placements, en faveur du chef d'entreprise, conseillées par les experts-comptables.

Pour toute information : contact@aprei.fr - Tél : 01 42 56 83 07
APREI - 139, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS